

L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA PRÉSENCE  
MILITAIRE ÉTRANGÈRE EN PHRYGIE :  
SOLDATS ET VÉTÉRANS COMME CONSOMMATEURS ET  
PRODUCTEURS (ÉPOQUE ACHÉMÉNIDE – FIN DU HAUT-EMPIRE)

Michel ROUX\*

*Résumé.* – L'impact de la présence de troupes étrangères stationnées dans une région donnée a pendant longtemps été considéré par les historiens comme catastrophique sur un plan démographique et économique. De nouvelles recherches, commencées durant les années 1960, ont démontré que les choses étaient en réalité plus complexes. Cet article tente d'appliquer ces nouvelles clés d'interprétation à la Phrygie, région située dans le centre-ouest de l'Asie Mineure, occupée successivement par des forces au service du Grand Roi, des royaumes séleucide et attalide, et enfin de l'Empire romain, éloignée des frontières et donc se situant dans une position moyenne en termes de présence militaire.

*Abstract.* – The impact of the presence of foreign troops stationed in a given region was considered for a long time by the historians catastrophic on a demographic and economic plan. New searches, begun during 1960s, demonstrated that things were more complex in reality. This article tried to apply these new keys of interpretation in Phrygia, a region situated in the west central part of Asia Minor, occupied successively by forces in the service of the Great King, Seleucid and Attalid Kingdoms, and finally the Roman Empire, taken away from the borders, and thus being situated in an average position in terms of military presence.

*Mots-clés.* – Phrygie, économie, soldats, vétérans, royaume achéménide, royaumes hellénistiques, Empire romain.

*Keywords.* – Phrygia, economy, soldiers, veterans, Achaemenid Kingdom, Hellenistic Kingdoms, Roman Empire.

---

\* Université de Perpignan - Via Domitia ; roux@univ-perp.fr

L'étude de la relation ayant existé entre le fait militaire et l'économie durant l'Antiquité a longtemps été envisagée sous un angle à la fois simplificateur et réducteur. Jusqu'à la fin des années 1960, les soldats étaient perçus par les historiens comme des prédateurs, dont l'impact sur l'économie était forcément négatif. Cette façon d'appréhender les choses a commencé à changer dans les années 1970 avec les travaux de M. M. Austin et de P. Vidal-Naquet<sup>1</sup>, puis avec ceux d'Y. Garlan durant la décennie suivante<sup>2</sup>, pour culminer avec les contributions présentées lors des rencontres de Saint-Bertrand-de-Comminges en 1999<sup>3</sup>. La question d'agrégation de 1999-2000, qui invitait à réfléchir sur les armées et les sociétés de la Grèce classique, a permis, elle-aussi, grâce à un certain nombre d'articles, de faire évoluer cette vision<sup>4</sup>. À la suite de cela, l'irénisme n'est certes pas devenu de règle dans la façon dont les chercheurs ont pu appréhender le rapport entre guerriers et économie, mais ils se sont rendu compte que les liens entre les deux entités étaient extrêmement complexes. Certes, la soldatesque pouvait piller et détruire<sup>5</sup>, mais les hommes de troupe bénéficiaient, essentiellement grâce à leurs soldes plus ou moins régulièrement versées, d'un pouvoir d'achat plus élevé que celui de la masse des civils, ce qui en faisait des consommateurs importants, qui plus est assurés, à l'époque romaine en tout cas, de la « sécurité de l'emploi ». Ils pouvaient donc se permettre de faire l'achat de produits et de services d'assez bonne qualité, ce d'autant que leur mentalité ne devait guère les pousser, pour la plupart d'entre eux, vers la thésaurisation, agissant ainsi positivement sur l'activité économique, à la manière de ce que certains économistes nomment la « théorie du ruissellement »<sup>6</sup>. Il s'agira donc ici de tenter de peser sur le long terme leur

---

1. M. M. AUSTIN, P. VIDAL-NAQUET, *Économies et sociétés en Grèce ancienne : périodes archaïque et classique*, Paris 1972.

2. Y. GARLAN, *Guerre et économie en Grèce ancienne*, Paris 1989.

3. J. ANDREAU, G. G. APERGHIS, P. L. BAKER éds., *Économie antique : la guerre dans les économies antiques (3<sup>e</sup> rencontres sur l'économie antique, Saint-Bertrand-de-Comminges, 6-8 mai 1999)*, Saint-Bertrand-de-Comminges 2000.

4. On mentionnera par exemple P. BRUN, « Guerres et finances : état de la question » dans *Guerres et sociétés dans les mondes grecs à l'époque classique (Colloque de la SOPHAU, Dijon, 26, 27 et 28 mars 1999)*, Toulouse 1999, p. 223-240 ; *Id.*, « Le financement des opérations militaires dans la guerre des cités (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles) » dans P. BRUN éd., *Guerres et sociétés dans les mondes grecs (490-322)*, Paris 1999, p. 265-289 ; CHR. CHANDEZON, « L'économie rurale et la guerre » dans FR. PROST éd., *Armées et sociétés de la Grèce classique. Aspects sociaux et politiques de la guerre aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.*, Paris 1999, p. 195-208 ; F. DELRIEUX, « La monnaie et la guerre dans l'Antiquité classique : le cas des émissions d'Alexandre le Grand entre 333 et 323 a.C. » dans P. BRUN éd., *op. cit.*, p. 291-312 ; CHR. FEYEL, « Aperçu sur le financement de la guerre dans la cité classique » dans FR. PROST éd., *op. cit.*, p. 209-222 ; O. PICARD, « Monnaies et guerre en Grèce classique » dans *Colloque de la SOPHAU*, p. 205-222. On se reportera aussi à M.-CL. AMOURETTI, FR. RUZÉ, *Les sociétés grecques et la guerre à l'époque classique*, Paris 1999, p. 65-98 et 149-159 ; J.-N. CORVISIER, *Guerre et sociétés dans les mondes grecs (490-322 av. J.-C.)*, Paris 1999, p. 139-164 et 241-245.

5. En dépit d'hypothèses très contestables, voir V. D. HANSON, *Le modèle occidental de la guerre*, Paris 1990.

6. Sur cette théorie et sa critique, voir Z. BAUMAN, *Les riches font-ils le bonheur de tous ?*, Paris 2014.

impact sur la production artisanale et les échanges, mais aussi d'inverser la visée en essayant d'estimer le poids de leur propre production au sein des circuits commerciaux.

Nous avons choisi de centrer ce travail autour de l'espace phrygien<sup>7</sup> dans la mesure où il nous a semblé que celui-ci constituait un excellent échantillon de ce qui pouvait se dérouler dans une zone « normale », éloignée, sauf lors de l'installation des Galates en Anatolie, des grands fronts. La présence massive de troupes, liée à une frontière bien surveillée, modifierait selon nous la vision que l'on peut avoir de la réalité des rapports entre soldats et économie, en exagérant l'importance du rôle des premiers nommés. D'autre part, la Phrygie fut très tôt une zone pacifiée, qui n'abritait pas de populations hostiles comme on en trouvait en Pisidie<sup>8</sup> ; de plus, et à la différence de ce qui se passait sur le territoire de cette dernière, les brigands ne paraissent pas y avoir été particulièrement nombreux<sup>9</sup>. Encore une fois, rien ne poussait à ce que stationnassent sur place des troupes importantes. On ajoutera à cela que la documentation archéologique, épigraphique et numismatique y est relativement importante, particulièrement pour la période impériale, ce qui facilite naturellement la recherche.

Il nous sera fait remarquer que cette étude ne prend pas en compte le problème de la terre. Et il est vrai que le lien entre militaires et tenures foncières était primordial dans l'Antiquité. En effet, une partie des hommes au service du Grand Roi recevait, en guise de salaire, des terres, dont la superficie variait selon le grade de l'intéressé<sup>10</sup>. À l'époque hellénistique, les rois séleucides et attalides installèrent des colons militaires dans de nombreuses *kotoikia* et

7. Depuis la conquête du royaume de Lydie par les Perses en 546 avant J.-C. (P. BRIANT, *Histoire de l'Empire perse, de Cyrus à Alexandre*, Paris 1998, p. 45-48, 718-720 et 725-727), la Phrygie a dépendu successivement du royaume achéménide, des États successeurs d'Alexandre le Grand, séleucide et attalide pour l'essentiel, avant de tomber dans l'escarcelle de Rome après 133 avant J.-C. (É. WILL, *Histoire politique du monde hellénistique, 323-30 av. J.-C.*, Paris 2003). Ce fut Auguste qui lui donna son statut définitif (B. RÉMY, *L'évolution administrative de l'Anatolie aux trois premiers siècles de notre ère*, Lyon 1986, p. 17-29) : elle ne constitua pas une entité à part entière, mais fut donnée pour l'essentiel à la province sénatoriale d'Asie, le reste revenant à la Galatie.

8. Sur l'histoire de la Pisidie, voir en dernier lieu H. BRU, *La Phrygie Parorée et la Pisidie septentrionale aux époques hellénistique et romaine. Géographie historique et sociologie culturelle*, Leyde 2017.

9. Sur le brigandage et le maintien de l'ordre, voir C. WOLFF, *Les brigands en Orient sous le Haut-Empire romain*, Rome 2003 ; C. BRÉLAZ, *La sécurité publique en Asie Mineure sous le Principat (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*. *Institutions municipales et institutions impériales dans l'Orient romain*, Bâle 2005.

10. Hérodote III, 127 ; V, 102 ; VI, 3-4 ; Xénophon, *Anabase*, I, 2, 7-9 ; VII, 8, 9-23 ; *Id.*, *Cyropédie*, I, 2, 15 ; VIII, 6, 1, 4-5 ; 8, 20 ; *Id.*, *Économique*, IV, 5-8 et 11 ; *Id.*, *Helléniques*, IV, 1, 15-16 ; Plutarque, *Vie d'Agésilas*, VIII, 3 ; Polyen, *Stratagèmes*, VII, 16, 1. Voir N. SEKUNDA, « Achaemenid Settlement in Caria, Lycia and Greater Phrygia » dans H. SANCISI-WEERDENBURG, A. KUHRÉ eds., *Achaemenid History VI. Asia Minor and Egypt : Old Cultures in a New Empire (Proceedings of the Groningen 1988 Achaemenid History Workshop)*, Leyde 1991, p. 83-143.

*poleis* pour bénéficier de leur aide en cas de conflit<sup>11</sup>. Auguste, enfin, décida de démobiliser les vétérans de la V<sup>e</sup> *Gallica* et d'une VII<sup>e</sup> légion à Antioche de Phrygie-Pisidie<sup>12</sup>. Il s'agit en l'occurrence de notre part d'un choix délibéré : le traitement de cet aspect des choses aurait entraîné un développement considérable de cet article. Nous avons donc décidé de recentrer celui-ci uniquement sur les problèmes de revenus et de dépenses, de frappes monétaires et de participation à l'activité économique. L'étude des conditions de la possession de tenures et des conséquences de cela sera l'objet d'une prochaine contribution.

Sur un plan méthodologique, signalons que les chiffres précis, comme bien souvent en histoire de l'Antiquité, ont été trop rares concernant la Phrygie. On pourra constater à la lecture des lignes qui vont suivre les nombreuses lacunes dans notre information. Une solution aurait été de ne pas développer tous les sujets que nous avons abordés dans ce travail, en particulier ceux concernant les époques perse et hellénistique, pour lesquelles les sources sont les plus lacunaires. Nous avons cependant choisi de ne pas le faire et, lorsque cela fut possible, nous avons préféré signaler au lecteur, avec le maximum de précautions, quelle pouvait être la situation dans une autre région, là où la recherche avait pu s'appuyer sur des données plus sûres.

## I – POUVOIR D'ACHAT ET REVENUS

Pour bien saisir l'impact économique de la présence militaire étrangère en Phrygie, encore faut-il peser le poids démographique de ces hommes et estimer quels étaient leurs revenus.

### 1 – ACTIFS ET VÉTÉRANS : L'INCERTITUDE DU NOMBRE

L'incidence des soldats actifs ou retraités, tant comme producteurs que comme consommateurs, doit d'abord être examinée en fonction de leur nombre et du ratio que celui-ci représentait par rapport aux civils. En ce qui concerne ceux d'origine iranienne, leur présence dans la région fut certainement importante : l'onomastique en atteste autour d'Aizanoi<sup>13</sup>,

---

11. Dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat intitulée « La colonisation militaire en Phrygie et son impact (IV<sup>e</sup> s. a.C.-II<sup>e</sup> s. p.C.) : dynamiques spatiales, économiques et sociales » soutenue à l'Université de Perpignan en juin 2018, nous avons pu relever l'existence avérée de *katoikiai* à Acmonéia, Aizanoi, Blaundos, Dokiméion, Dorylée, Eukarpia, Hiérapolis, Kotiaéion, Métropolis, Motella, Ériza, Nakoléia, Thémisionion, Tymandos et Tyriaion ; probable à Appia, Kibyra, Philoméion et Sébastè ; éventuelle à Kadoi et Traianopolis. En ce qui concerne les colonies, il s'agissait d'Antioche, d'Apamée, d'Apollonia, de Dionysopolis, d'Euménia, de Laodicée du Lykos, de Peltai et de Synnada.

12. *Res Gestae*, 16 et 28 ; Strabon XII, 6, 3 et 8, 14. Sans compter des installations semble-t-il très importantes, mais sans déductions officielles, à Apollonia, Apamée et Hiérapolis.

13. Deux Mithrès y sont attestés. Pour le premier, voir *MAMA IX List*, p. 187, P266 ; pour le deuxième, *MAMA IX*, 112. Afin de ne pas alourdir l'apparat critique, seules les références les plus récentes ont été mentionnées dans les notes 12 à 17.

Apamée<sup>14</sup>, Antioche<sup>15</sup>, Kibyra<sup>16</sup>, Laodicée<sup>17</sup> et Sébasté<sup>18</sup>. Malheureusement, Xénophon, à l'occasion de son passage en Phrygie, n'a pas détaillé leurs effectifs comme il a pu le faire lors des accrochages qui eurent lieu au moment du siège de la forteresse d'Asidatès<sup>19</sup>. De toute façon, nos exemples relevant tous de l'époque romaine, ils ne peuvent être utilisés tels quels pour tenter de reconstituer les comportements économiques de militaires arrivés plusieurs siècles auparavant. De plus, leur installation ne se fit pas en une seule fois lors de la conquête achéménide, mais connut certainement plusieurs épisodes, y compris sous le règne des Séleucides<sup>20</sup>.

En ce qui concerne le nombre de soldats gréco-macédoniens, il faut se tourner vers les calculs de B. Bar-Kochva<sup>21</sup> qui pense que l'ensemble des colonies d'Asie Mineure était susceptible de fournir à Antiochos III 8 000 fantassins lourds et 500 cavaliers. Plus récemment, M. Aperghis a estimé qu'à la fin des années 190 avant J.-C., ce même Antiochos III disposait d'une armée de campagne de 72 000 hommes et de troupes de garnison se montant à 10 000 combattants<sup>22</sup>. Même si ces données étaient absolument fiables, on ne saurait dire quelle était

14. On citera, à titre d'exemple, la richissime famille des *Claudii*, signalée par une série d'inscriptions du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. L'un de ses membres, connu par deux documents, se nommait Tiberius Claudius Mithridatès : voir *MAMA VI*, 182 et *IGRR IV*, 787. Son fils était Tiberius Claudius Pison Mithridatianos, lui aussi connu par deux textes : *IGRR IV*, 790 et *MAMA VI*, 180.

15. On y connaît, à l'époque impériale romaine, un Aurelius Mithradatès Ktiménènos, fils d'Alexandros (W. M. RAMSAY, « The Tekmoreian Guest-Friends : An Anti-Christian Society on the Imperial Estates at Pisidian Antioch » dans W. M. RAMSAY éd., *Studies in the History and Art of the Eastern Provinces of the Roman Empire*, Aberdeen 1906, p. 305-377, ici p. 337-339, n° 16), un Aurelius Mithrès, fils de Damas (*Ibid.*, p. 331, n° 5) et un Aurelius Persikos mentionné dans trois inscriptions (B. LEVICK, « Unpublished Inscriptions from Pisidian Antioch », *AS 17*, 1967, p. 101-121, ici p. 116, n° 40).

16. On a pu y relever la présence à l'époque romaine de deux Artabazès (pour le premier, TH. CORSTEN, *Die Inschriften von Kibyra. I. Die Inschriften der Stadt und ihrer näheren Umgebung (IK, 60)*, Bonn 2002, p. 148-149, n° 125 ; pour le second, *ibid.*, p. 148, n° 124), d'un Batakos (E. PETERSEN, F. von LUSCHAN, *Reisen im Südwestlichen Kleinasien*, Vol. II, *Reisen in Lykien, Milyas und Kibyris*, Vienne 1889, p. 171, n° 213) et d'un Mithrès (TH. CORTSEN, *op. cit.*, p. 84-85, n° 50).

17. On y rencontre les mentions d'un Arsakès, fils d'Athénodoros (J.-L. FERRARY, *Les mémoires de délégation du sanctuaire oraculaire de Claros, d'après la documentation conservée dans le Fonds Louis Robert*, t. 1, Paris 2014, p. 365-367, n° 111), d'un Mithrabôgès ou Mithrabôgôs (T. RITTI, F. GUIZZI, E. MIRANDA éd., *Museo archeologico di Denizli-Hierapolis. Catalogo delle iscrizioni greche e latine. Distretto di Denizli*, Naples 2008, p. 48-50, n° 6), d'un Mithrès, fils de Mithrès (TH. CORSTEN, *Die Inschriften von Kibyra...*, p. 37-38, n° 6) et d'un Persikos (J.-L. FERRARY, *op. cit.*, p. 250-253, n° 27).

18. Dans une liste de membres de la *gêrousia* datant de 98-99 après J.-C. sont cités Sisinès, fils de Ménèstratos, Gaius Karbeilis Mithridatès, fils de Gaius, de la tribu *Fabia*, et Theudas, fils d'Aribazès (L. ROBERT, « Documents d'Asie mineure », *BCH 101*, 1977, p. 43-132, ici p. 117).

19. Xénophon, *Anabase*, VII, 8, 9-23.

20. N. SEKUNDA, « Achaemenid Settlement... », p. 114 et 117.

21. B. BAR-KOCHVA, *The Seleucid Army : Organizations and Tactics in the Great Campaigns*, Cambridge 1979, p. 42.

22. M. APERGHIS, *The Seleucid Royal Economy*, Cambridge 2014, p. 201, qui penche pour un chiffre global tournant autour de 80 000 combattants.

la part qu'y tenait la Phrygie. De plus, les monarques séleucides et attalides employaient un certain nombre de mercenaires pour compléter leurs effectifs qu'il serait nécessaire de rajouter au total.

Les choses sont heureusement un peu moins incertaines en ce qui concerne la période romaine. Certains chercheurs se sont livrés à des calculs pour d'autres régions de l'Orient. Nous les présentons ici en ayant bien conscience qu'ils ne peuvent s'appliquer sans précaution à la Phrygie, qui était loin d'avoir l'importance stratégique des exemples qui vont suivre. Ainsi, M. A. Speidel estime, sans donner de précision quant à sa méthode de calcul, qu'il y avait au II<sup>e</sup> siècle après J.-C. environ 10 000 vétérans dans la vallée du Nil, soit 2,1 ‰ de la population locale, auxquels il conviendrait de rajouter une garnison d'active représentant 3 ‰ de cette même population<sup>23</sup>. Pour la province d'Asie dans son ensemble, il pense que ce chiffre descendait à 1 ‰. En partant du principe que la superficie totale de l'Empire à l'époque antonine était de 5 millions de km<sup>2</sup>, avec un nombre total de soldats gravitant autour de 450 000, il y aurait eu une « densité militaire » théorique d'environ un homme par km<sup>2</sup>. Pour ce qui est de la Syrie, N. Pollard avoue que l'on ignore absolument leur nombre et le pourcentage qu'ils pouvaient représenter par rapport aux civils<sup>24</sup>. On est certainement très loin des chiffres estimés par M. A. Speidel pour l'Égypte en ce qui concerne la Phrygie, où la présence d'une troupe permanente est attestée seulement à Euménéia, qui faisait office de lieu de garnison.

Au moins trois unités s'y succédèrent au cours du Haut-Empire, toutes ayant une partie de leurs hommes montés, afin de « balayer » au mieux un secteur d'intervention assez vaste<sup>25</sup>. La première, qui arriva probablement vers 75 après J.-C., alors que l'Asie Mineure connaissait des troubles, fut l'*ala Bosporeana* ou *Bosporanorum*, dont la présence est attestée par une dédicace de Sébasté en l'honneur d'un de ses décurions<sup>26</sup>. Elle fut remplacée à la fin du règne d'Hadrien par la cohorte *I Claudia Sygambrum veterana equitata*. Un ex-voto<sup>27</sup> à Jupiter

23. M. A. SPEIDEL, « Soldaten und Zivilisten im Römischen Reich » dans M. A. SPEIDEL, *Heer und Herrschaft im Römischen Reich der hohen Kaiserzeit*, Stuttgart 2009, p. 473-500, ici p. 475 et 481.

24. N. POLLARD, *Soldiers, Cities, & Civilians in Roman Syria*, Ann Arbor 2000, p. 161.

25. Cette présence militaire romaine à Euménéia a été certainement fièrement revendiquée lors de la visite d'Hadrien en Phrygie par la frappe d'un cistophore représentant au revers une aigle légionnaire entre deux étendards surmontés de *vexilla* (*RIC* II, 517 ; W. E. METCALFF, *The Silver Coinage of Cappadocia, Vespasian-Commodus*, New York 1996 : 52 ; *RPC* 3, 1393).

26. Voir M. BALLANCE, « Survey of Roman and Byzantine Remains at Dinar, Işıklı and Pınarbaşı, 1994 », *AST* 13, 1995, p. 185-198, ici p. 188-189 (P. THONEMANN, *The Maeander Valley. A Historical Geography from Antiquity to Byzantium*, Cambridge 2011, p. 152) ; *MAMA* XI, 65 (*AE*, 2011, 1330 ; *SEG* LXI, 1147). Sur cette unité, voir J. SPAUL, *Ala<sup>2</sup>, The Auxiliary Cavalry Units of the Pre-Diocletianic Imperial Roman Army*, Andover 1994, p. 65-67.

27. W. H. BUCKLER, W. M. CALDER, C. W. M. COX, « Asia Minor, 1924. III. - Monuments from Central Phrygia », *JRS* 16, 1926, p. 53-94, ici p. 74-78, n° 201 (*AE*, 1927, 95 ; H. DEVIJVER *Prosopographia militarium equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, I, Louvain 1976 : I 95 ; *Id.*, *Prosopographia militarium equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, IV, supplementum I, Louvain 1987 : I 95 ; *Id.*, *Prosopographia militarium equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, VI, Louvain 2001 : 115 ; M. CHRISTOL, Th. DREW-BEAR,

*Optimus Maximus* pour le salut de l'empereur et de sa famille, ainsi que du Sénat et du peuple romain, gravé à la demande du chevalier tyrien Marcus Iulius Pisonianus, précise que cette unité fut transférée depuis la citadelle de Montanis en Mésie Inférieure jusqu'à Euménéia, où, d'ailleurs, elle ne semble pas être restée très longtemps. Celle qui y demeura le plus fut la *cohors I Raetorum equitata ciuium Romanorum*<sup>28</sup>, comptant officiellement 1 000 hommes, mais qui ne détacha sur place que la moitié de ses effectifs<sup>29</sup>. Il faut ajouter à ce chiffre la quinzaine de soldats qui paraît avoir séjourné dans le *castellum* d'Aulutrene, sur le territoire d'Apamée<sup>30</sup>, les membres des nombreuses *stationes* dont la présence a pu être relevée à travers l'espace phrygien<sup>31</sup> et les militaires affectés à la surveillance des domaines impériaux et des carrières de marbre<sup>32</sup>, le tout estimable peut-être à 200 ou 250 individus. Il est alors possible d'admettre qu'entre 700 et 750 hommes étaient affectés en Phrygie à demeure. À ceux-là, il faut adjoindre les vétérans : aucune source ne permet d'en connaître le nombre. Tout au plus peut-on estimer qu'ils furent relativement nombreux au début de la période impériale, lorsqu'eurent lieu les grandes phases d'installation consécutives à la démobilisation des pléthoriques armées de la fin de la République, mais que leur importance décrut par la suite.

Quel que soit le résultat obtenu en ajoutant soldats en activité et vétérans, celui-ci n'aurait de sens que comparé au chiffre de la population phrygienne dans sa totalité. Les tentatives faites par certains chercheurs pour estimer celles d'autres provinces ou cités de l'Empire demeurent sujettes à caution. Ici aussi les plus grandes précautions sont de mise. D. L. Kennedy a par exemple tenté de déterminer quelle était celle d'Apamée de Syrie entre le I<sup>er</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. Dans ce but, il a affecté à chaque maison qu'il pense y avoir existé un coefficient

---

« Inscriptions militaires d'Aulutrene et d'Apamée de Phrygie » dans Y. LE BOHEC éd., *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire. Actes du Congrès de Lyon (15-18 septembre 1994)*, Paris 1995, p. 57-92, ici p. 62-63 ; T. RITTI, F. GUIZZI, E. MIRANDA éd., *Museo archeologico di Denizli-Hierapolis...*, p. 102-104, n° 35). Sur cette unité, voir G. L. CHEESMAN, *The Auxilia of the Roman Imperial Army*, Oxford 1914, p. 48, 156 et 162 ; J. SPAUL, *Cohors<sup>2</sup>. The Evidence for and a Short History of Auxiliary Infantry Units of the Imperial Roman Army*, Oxford 2000, p. 245-246 ; P. THONEMANN, *The Maeander Valley...*, p. 152-153.

28. Sur cette unité, voir G. L. CHEESMAN, *The Auxilia...*, p. 176 ; J. SPAUL, *Cohors<sup>2</sup>...*, p. 276-278.

29. M. BALLANCE, « Survey of Roman and Byzantine Remains... », p. 189 ; T. HAUKEN, *Petition and Response : An Epigraphic Study of Petitions to Roman Emperors, 181-249*, Bergen 1998, p. 194-195.

30. Sur cet emplacement, voir M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, *Un castellum romain près d'Apamée de Phrygie*, Vienne 1987.

31. Nous avons pu relever la présence certaine de celles-ci sur le territoire des cités d'Aizanoi, Antioche de Phrygie-Pisidie, Dionysopolis, Eulandra-Augustopolis, Motella (mais il s'agit peut-être de la même unité que celle de Dionysopolis), Sébasté et Takina. Leur existence est par ailleurs très probable à Amorion, Apamée, Colosses, Hiérapolis, Hiérapolis de la Pentapole, Kibyra, Philomélon, Téménothyrae, Tyriaion et au village d'Ilias, à la frontière pisidienne. Voir M. ROUX, « La présence militaire romaine en Phrygie et le rôle des soldats sous le Haut-Empire », *HIMA*, 2018 (à paraître).

32. Dans ce même cadre de recherches, nous avons relevé leur présence certaine à Dokiméion, très probable à Dorylée, Kotiaéion et Synnada.

multiplicateur de quatre habitants. Comme toutes tentatives de cet ordre, que ce soit pour l'Antiquité ou pour les époques médiévale et moderne, la démarche paraît excessivement risquée et ne saurait être appliquée telle quelle à la Phrygie<sup>33</sup>.

## 2 – LA QUESTION DES REVENUS

C'est donc sur ces bases qu'il convient d'entreprendre l'étude de l'impact que ces hommes ont pu avoir sur l'économie phrygienne, en commençant d'abord par la question cruciale des salaires. Pour ce qui est de la solde des troupes au service perse installées en Phrygie, si les colons militaires devaient se débrouiller avec la production de leurs lots de terres, les mercenaires, dont beaucoup étaient grecs, recevaient une somme d'argent mensuelle, plus ou moins régulièrement payée, frappée en une monnaie utilisable à leur retour éventuel au pays. Pour se faire une idée du montant de celle-ci au cours de l'époque classique, rappelons que Thucydide signale qu'en 420 avant J.-C., dans le cadre de l'alliance passée entre Athènes, Argos, Mantinée et Élis contre les Lacédémoniens et leurs alliés, il était prévu, en guise de dédommagement journalier pour les soldats retenus au service d'un des contractants plus longtemps que les termes de l'accord ne le prévoyaient, trois oboles éginétiques par fantassin et une drachme éginétique par cavalier<sup>34</sup>. Quelques années plus tard, en 411 avant J.-C., Tissapherne versa en guise de solde aux hommes embarqués sur les navires à Milet, qui devaient affronter les Athéniens, une drachme attique par combattant et par jour<sup>35</sup>. L'employeur perse avait mauvaise réputation. Le satrape devait payer grâce aux transferts de fonds ordonnés par l'administration centrale, toujours insuffisants, sinon en recourant à ses propres ressources, qu'il n'était guère pressé de dépenser. Aussi, lui et le souverain avaient-ils un renom bien ancré d'avarice<sup>36</sup>. Dans l'*Anabase*, la source la plus précise, la solde était payable en dariques, à raison d'une par mois (soit 25 drachmes attiques) au début de l'expédition, puis d'une et demie à partir de Tarse<sup>37</sup>.

Si le salaire de base ne semble donc pas avoir été très élevé, il était multiplié par plusieurs centaines, voire quelques milliers de bénéficiaires, ce qui faisait que se fournir en métal précieux n'était pas toujours aisé pour les employeurs. Il fallait déthésauriser de force l'or et l'argent, en particulier celui conservé dans les temples, ainsi que le fit Datamès, satrape de Cappadoce, d'après le Pseudo-Aristote<sup>38</sup>. L'autre solution était de multiplier les impôts exceptionnels sur tout ce qu'il était possible de taxer en or et en argent, comme le fit en Égypte Tachos, sur le conseil de Chabrias<sup>39</sup>. L'emploi de mercenaires dans l'Empire perse, y compris dans une

33. D. L. KENNEDY, « Demography, the Population of Syria and the Census of Q. Aemilius Secundus », *Levant* 38, 2006, p. 109-124, ici p. 121-122 ; *Id.*, *Settlement and Soldiers in the Roman Near East*, Farnham 2013, p. 121-122.

34. Thucydide V, 47, 6.

35. *Id.*, VIII, 29, 1.

36. *Helléniques d'Oxyrhynchos*, 19, 2.

37. Xénophon, *Anabase*, I, 3, 21.

38. Pseudo-Aristote, *Économiques*, XI, 2, 24.

39. *Ibid.*, XI, 2, 25.



région un peu marginale comme la Phrygie, participa indéniablement à la monétarisation de l'économie dans la mesure où la frappe se trouva accrue et où les mercenaires avaient plus l'habitude de dépenser sans compter que de faire des économies. En revanche, la pression fiscale fut certainement supérieure à ce qu'elle était auparavant puisqu'il fallait absolument se procurer du métal.

À l'époque hellénistique, les choses n'avaient guère changé. Le fameux accord passé entre Eumène I<sup>er</sup> et ses mercenaires révoltés de Philétairaia et d'Attaléia montre que ces hommes étaient engagés pour dix mois et rétribués en nature et en argent, avec la possibilité d'accéder à un marché à tarifs préférentiels<sup>40</sup>. La rétribution en numéraire paraît avoir été d'environ une drachme par jour pour un fantassin lourd et de deux à trois drachmes pour un cavalier<sup>41</sup>. La permanence du niveau de salaire par rapport à celui pratiqué à l'époque de Cyrus le Jeune est frappante, probablement en raison d'une offre et d'une demande demeurées stables. Les difficultés de paiement des soldes étaient constantes. Il fallait alors recourir aux mêmes expédients qu'à l'époque précédente pour se procurer de l'or et de l'argent. Les effets furent identiques : monétarisation et donc dynamisation de l'économie, mais pression fiscale plus importante, d'autant plus que les mercenaires étaient souvent exemptés de taxes<sup>42</sup>. Lorsque les payes n'étaient plus assurées, les effets pouvaient devenir catastrophiques : en 320-319 avant J.-C., 3 000 hommes au service d'Antigone, que celui-ci ne parvenait plus à solder, l'abandonnèrent pour aller piller la Phrygie et la Lycaonie<sup>43</sup> avec l'impact économique et humain que l'on peut supposer sur ces régions.

En ce qui concerne enfin l'époque romaine, le salaire des divers éléments constitutifs des forces armées est assez bien connu. Au cours de son service, un prétorien touchait 750 deniers par an entre les règnes d'Auguste et de Domitien, 1 000 deniers jusqu'à Septime Sévère, 1 500 deniers à partir de Caracalla et 2 250 deniers de Caracalla à Dioclétien. Pour les mêmes périodes, les légionnaires recevaient successivement 225, 300, 450 et 675 deniers, les auxiliaires 75, 100, 150 et 225 deniers<sup>44</sup>. En admettant, de façon artificielle, que les 500 hommes d'Euménia recevaient le même salaire et que, parmi les autres soldats positionnés en Phrygie, 200 étaient de simples légionnaires, ce qui ne paraît pas irréaliste, ils détenaient un pouvoir d'achat total annuel théorique important, comme le montre le tableau suivant :

---

40. M. FRÄNKEL, *Die Inschriften von Pergamon*, I, *Bis zum Ende der Königszeit*, Berlin 1890, 13 (OGIS, n° 266).

41. G. T. GRIFFITH, *The Mercenaries of the Hellenistic World*, Cambridge 1935, p. 274-316 ; M. LAUNAY, *Recherches sur les armées hellénistiques*, Paris 1987<sup>2</sup>, p. 725-780.

42. M. FRÄNKEL, *Die Inschriften von Pergamon...*, n° 13 (OGIS, n° 266).

43. Polyen, *Stratagèmes*, IV, 6, 6.

44. Voir B. DOBSON, « Legionary Centurion or Equestrian Officer ? A Comparison of Pay and Prospects », *AncSoc* 3, 1972, p. 193-207 ; *Id.*, « The Significance of the Centurion and 'Primipilaris' in the Roman Army and Administration », *ANRW* II, I, 1974, p. 392-434, ici p. 408.

Période	Auxiliaires	Légionnaires	Total
D'Auguste à Domitien	37 500 deniers	45 000 deniers	82 500 deniers
De Domitien à Septime Sévère	50 000 deniers	60 000 deniers	110 000 deniers
De Septime Sévère à Caracalla	75 000 deniers	90 000 deniers	165 000 deniers
À partir de Caracalla	112 500 deniers	135 000 deniers	247 500 deniers

Tout cela demeure en effet théorique, dans la mesure où une partie de la solde était retenue dans la caisse de l'unité, que certains hommes de troupe (mais combien ?) recevaient double ou triple paie et que les salaires des gradés sont très mal connus. On ne peut enfin oublier les *donativa*, souvent payés en or, qui venaient plus ou moins régulièrement compléter tout cela. Reste le problème du butin. Les témoignages dans la littérature antique sont très nombreux. Dans la partie orientale de l'Empire, il est probable qu'un des plus fameux pillages fut celui survenu lors de la prise de Jérusalem par Titus<sup>45</sup>. Cela étant, les troupes stationnées en Phrygie ne pouvaient guère compter sur cet apport, sauf en faisant partie d'un détachement envoyé renforcer l'armée impériale lors d'une grande campagne. Au quotidien, les victoires remportées sur les troupes de brigands, à condition d'ailleurs que celles-ci aient été très présentes sur le sol phrygien, ne devaient pas rapporter beaucoup<sup>46</sup>.

### 3 – PRÉSENCE MILITAIRE ET FRAPPE MONÉTAIRE

Tout cela amène à considérer l'impact global des dépenses des militaires, à titre individuel ou par le biais de l'unité installée à Euménéia à l'époque romaine, sur l'ensemble de l'économie phrygienne. Aux époques achéménide et hellénistique, on l'a dit, les mercenaires étaient payés en dariques et/ou en drachmes. Sous l'Empire, les soldats recevaient une paie en deniers, parfois accompagnée de quelques *aurei*, en particulier à l'occasion des *donativa*. Il s'agissait là globalement de bonnes monnaies, en dépit d'une dévaluation lente mais continue du denier. C'est simplement au début du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. que celui-ci fut en partie remplacé par l'*antoninianus*, valant officiellement deux deniers, constitué d'un alliage de billon et d'argent. Lors de grandes campagnes ou à l'occasion de la présence en Phrygie de l'empereur, des

45. Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, VI.

46. Sur tous ces aspects, voir P. COSME, *L'armée romaine, VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - V<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.*, Paris 2017, p. 131-134.

frappes civiques d'argent servaient à solder les troupes. Ce fut probablement le cas lors de la visite d'Hadrien, avec des monnaies de ce type émises à Aizanoi<sup>47</sup>, Euménéia<sup>48</sup>, Hiérapolis<sup>49</sup>, Laodicée du Lykos<sup>50</sup> et Synnada<sup>51</sup>.

Lors d'un entretien en 2015, V. Chankowski a bien voulu attirer l'attention de l'auteur sur les similitudes de types, tant de droit<sup>52</sup> que de revers<sup>53</sup>, entre des pièces de bronze frappées dans diverses cités phrygiennes aux époques antonine et sévérienne, similitudes ne pouvant pas relever du hasard. Certaines monnaies sont presque identiques, seule la légende changeant. Si les coins de droit, représentant l'empereur ou un membre de sa famille, ne varient guère, le choix est beaucoup plus large pour les coins de revers, qui figurent la plupart du temps une divinité, ce qui permettait l'obtention d'un nombre de combinaisons de types assez important.



Figure 1 : comparaison entre des monnaies de Blaundos (à gauche) et de Hiérapolis (à droite).

47. RPC 3, 1390 et 1391.

48. W. E. METCALFF, *The Silver Coinage...*, 51 ; RPC 3, 1392 et 1393.

49. RPC 3, 1394, 1395, 1396, 1397 et 1398.

50. RPC 3, 1399, 1400 et 1401.

51. RPC 3, 1402 et 1403.

52. À titre d'exemple, comparer 1) une monnaie de Blaundos (*BMC Lydia*, 74 ; K. KRAFT, *Das System der kaiserzeitlichen Münzprägung in Kleinasien*, Berlin 1972, p. 192, pl. 94, 9 ; *RPC 4 on line*, 1185 temporary), frappée sous le règne d'Antonin, avec, au droit, le buste lauré de l'empereur portant la cuirasse et le *paludamentum* (légende : *AY KAICAP ANTΩNEINOC*), et, au revers, Apollon debout, tête radiée, tenant la lyre et le plectre (légende : *APX KA CVMMAXOV BAAYNΔEΩN MAKΕ(AON)*) 2) une frappe contemporaine de Hiérapolis (E. BABELON, *Inventaire sommaire de la collection Waddington acquise par l'État en 1897 pour le Département des médailles et antiques de la bibliothèque nationale*, Paris 1897-1898, n° 6153 ; *SNG von Aulock*, 3653 ; *RPC 4 on line*, 1999 temporary), avec un droit et un revers quasiment identiques (légendes : *AYTOKPA KAICAP ANTΩNEINOC* et *IEPAIIOΛEITΩN*). Voir figure 1.

53. De la même façon, comparer 1) une monnaie d'Apollonia (E. BABELON, *Inventaire sommaire de la collection Waddington...*, 3625 ; *SNG von Aulock*, 4992 ; H. VON AULOCK, *Münzen und Städte Pisidiens*, Tübingen 1979, n° 89-93 ; *RPC 4 on line*, 7731 temporary), frappée sous le règne de Marc-Aurèle, avec, au droit, le buste lauré de l'empereur, avec des traces de draperie (légende : *AY KAI M AYP ANTΩNEINOC*), et, au revers, Zeus, assis, avec la patère et le sceptre, à droite un aigle debout aux ailes déployées (légende : *ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΑΥΚΙΩΝ*) 2) une frappe contemporaine de Synnada (*SNG Copenhagen*, 729 ; *RPC 4 on line*, 2206 temporary), avec, au droit, le buste lauré de l'empereur (légende : *AVT KAI AAPI ANTΩNEINOC*), et, au revers, Zeus, assis, tenant Nikè et un long sceptre (légende : *ΕΠΙ ΠΡVΤΑΝΕΩC ΚΑΑ ΑΤΤΑΑΟV CVNNAΔΕΩN*). Voir figure 2.



Figure 2 : comparaison entre des monnaies d'Apollonia (à gauche) et de Synnada (à droite).

Si l'existence de ce type de frappes à Euménéia peut paraître logique au vu de la présence de troupes auxiliaires dans la cité, c'est en fait la plus grande partie de l'espace phrygien qui est concernée, puisque ces séries se retrouvent à Antioche, Apollonia, Blaundos, Dokiméion, Hiérapolis, Laodicée du Lykos, Lysias, Peltai, Philoméion, Synnada et Téménouthyrae<sup>54</sup>. On a manifestement ici affaire à des « impériales grecques », c'est-à-dire à des monnaies frappées par les cités de Phrygie avec l'assentiment des autorités romaines<sup>55</sup>.

D'après V. Chankowski, la concentration de ces frappes à l'époque des Antonins et des Sévères est indéniablement liée à la nécessité de payer les troupes avec du bronze. C'est le moment où sont engagées les grandes campagnes parthiques de Trajan, de Lucius Verus, de Septime Sévère et de Caracalla. Ce type de monnayage a été étudié par M. Amandry pour l'époque flavienne<sup>56</sup>. Il a pu montrer qu'entre 69 et 73 après J.-C., Titus a fait frapper dans les ateliers d'Antioche de Syrie et de Césarée l'équivalent de 76 000 000 de deniers, dont la moitié fut versée à ses 50 000 légionnaires et auxiliaires. Comme le pouvoir d'achat de ces pièces était trop fort pour les dépenses quotidiennes, et ce en dépit de l'inflation galopante qu'avait dû connaître la zone eu égard à l'enrichissement de la troupe provenant des pillages

54. Pour toutes ces cités, voir *RPC* 3 et 4 *on line*.

55. Voir P. R. FRANKE, *Kleinasien zur Römerzeit. Griechisches Leben im Spiegel der Münzen*, Munich 1968 ; K. KRAFT, *Das System der kaiserzeitlichen Münzprägung...* ; A. JOHNSTON, « The So-called Pseudo-autonomous Greek Imperials », *ANSMusN* 30, 1985, p. 89-112 ; K. W. HARL, *Civic Coins and Civic Politics in the Roman East A.D. 180-275*, Berkeley 1987 ; B. BUTCHER, *Roman Provincial Coins. An Introduction to the 'Greek Imperials'*, Londres 1988 ; H.-D. SCHULTZ, « Römische Provinzialprägung » dans C. MORRISON, B. KLUGE édés., *A Survey of Numismatic Research 1990-1995*, Berlin 1997, p. 219-239 ; V. HEUCHERT, « Roman Provincial Coinage » dans C. ALFARO, A. BURNETT édés., *A Survey of Numismatic Research 1996-2001*, Madrid 2003, p. 313-343 ; CHR. HOWGEGO, V. HEUCHERT, A. BURNETT édés., *Coinage and Identity in the Roman Provinces*, Oxford 2005 ; S. KREMYDI, « Roman Provincial Coinage » dans D. BATESON, M. AMANDRY édés., *A Survey of Numismatic Research 2002-2007*, Glasgow 2009, p. 182-195 ; M. SPOERRI BUTCHER, D. CALOMINO, « Provincial Coinages : Eastern Provinces » dans C. ARNOLD-BIUCCHI, M. CACCAMO CALTABIANO édés., *A Survey of Numismatic Research 2008-2013*, Taormina 2015, p. 228-243. Voir les préfaces de la série des *RPC*.

56. M. AMANDRY, « La politique monétaire des Flaviens en Syrie de 69 à 73 » dans CHR. AUGÉ, CHR. DUYPAT édés., *Les monnayages syriens - Quel apport pour l'histoire du Proche-Orient hellénistique et romain ?*, Actes de la table ronde de Damas, 10-12 novembre 1999, Beyrouth 2002, p. 141-143.

et du versement des *donativa*, il y a fort à parier que les cités de la région furent incitées à fabriquer en masse des pièces de bronze aux types semblables. Tous les savants ne sont pas d'accord sur ce sujet. Pour Chr. Howgego<sup>57</sup> et N. Pollard<sup>58</sup>, ces monnayages ne seraient pas liés à une volonté délibérée de la part des autorités impériales de les imposer aux cités afin de payer l'armée dans la mesure où ceux-ci n'auraient que peu circulé dans les zones à forte densité militaire et où les contremarques des légions sur ces espèces furent rares. À l'inverse, J.-P. Callu<sup>59</sup> estime que ces bronzes étaient frappés en guise de compléments de soldes et M. H. Crawford<sup>60</sup> va même jusqu'à dire qu'il s'agissait d'une forme d'imposition frappant les *poleis*. Pour en revenir à la Phrygie, il est possible que ce même processus contraignant ait eu lieu, en dépit du fait que la région ne constituait pas, on l'a dit, un carrefour stratégique ou un grand front. Un des indices allant dans ce sens est qu'on ne voit pas comment ces cités, si jalouses de leur autonomie, auraient pu utiliser les mêmes coins sans que ceux-ci leur eussent été imposés par les autorités. La ressemblance existant entre ces monnaies devait représenter aux yeux des soldats une garantie de leur valeur<sup>61</sup>.

Une bonne partie du métal nécessaire à la frappe provenait certainement du produit des impôts levés dans l'espace phrygien. Il est probable qu'à l'époque achéménide et au moins au début de la présence gréco-macédonienne, cela entraîna pour les paysans la nécessité de payer une partie de leurs impôts en monnaie, les obligeant à produire plus et à commercialiser une partie de leur production, le tout amenant à une accélération de l'économie, notamment dans les zones les plus marginales. Ce système, bien mis en avant par K. Hopkins<sup>62</sup> et très comparable à ce qui se passa dans certaines colonies européennes aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, perdit

57. CHR. HOWGEGO, *Greek Imperial Countermarks : Studies in the Provincial Coinage of the Roman Empire*, Londres 1985, p. 22 et 25-28.

58. N. POLLARD, *Soldiers, Cities, & Civilians...*, p. 195.

59. J.-P. CALLU, *La politique monétaire des Empereurs romains de 238 à 311*, Paris 1969, p. 28.

60. M. H. CRAWFORD, « Finance, Coinage and Money from the Severans to Constantine », *ANRW II*, 2, 1975, p. 560-593, ici p. 572-575.

61. Pour les liens entre le paiement des soldes et la frappe monétaire, voir W. WRUCK, *Die syrische Provinzialprägung von Augustus bis Traian*, Stuttgart 1931 ; P. A. BRUNT, « Pay and Superannuation in the Roman Army », *PBSR* 18, 1950, p. 50-71 ; R. W. DAVIES, « Ratio and opinio in Roman Military Documents », *Historia* 16, 1967, p. 115-118 ; T. V. BUTTREY, « Vespasian as Moneyer », *NC* 12, 1972, p. 89-109 ; J.-M. CARRIÉ, « Les finances militaires et le fait monétaire dans l'Empire romain tardif » dans *Les « Dévaluations » à Rome. Époque républicaine et impériale*. Volume 1. *Actes du colloque de Rome (13-15 novembre 1975)*, Rome-Paris 1978, p. 227-248 ; E. GABBA, « Aspetti economici e monetari del soldo militare dal II sec. a.C. al II sec. d.C » dans « *Les Dévaluations » à Rome...*, p. 217-225 ; J.-M. CARRIÉ, « L'esercito : trasformazioni funzionali ed economie locali » dans A. GIARDINA dir., *Società romana e impero tardoantico*, 1, Rome-Bari 1986, p. 449-488 ; R. ALSTON, « Roman Military Pay from Caesar to Diocletian », *JRS* 84, 1994, p. 113-123 ; R. MCALEE, « Vespasian's Syrian Provincial Coinage », *AJN* 7-8, 1995-1996, p. 113-143 et pl. 15-20 ; N. DUVAL, « Circulations et échanges à l'époque romaine. Les armées, les empereurs et leurs séjours, résidences, ateliers monétaires et fabriques impériales », *Dossiers d'Archéologie* 220, 1997, p. 72-81 ; F. KEMMERS, *Coins for a Legion. An Analysis of the Coins Finds of the Augustan Legionary Fortress and Flavian Canabae Legionis at Nijmegen*, Mayence 2006 ; D. HOLLARD éd., *L'armée et la monnaie*, vol. I et II, Paris 2006-2011.

62. K. HOPKINS, « Taxes and Trade in the Roman Empire (200 B.C. - A.D. 400) », *JRS* 70, 1980, p. 101-125.

quelque peu de sa valeur démonstratrice à l'époque impériale où l'imposition n'était plus une innovation. Il faudrait de toute manière être capable d'estimer si la Phrygie était ou non exportatrice, en plus du marbre, de produits agricoles, ce qui paraît bien difficile à dire à l'heure actuelle, même si l'on est en droit de supposer que les grands domaines impériaux et sénatoriaux travaillaient plus pour la vente à distance que pour la consommation locale.

À la fin du II<sup>e</sup> siècle et au début du III<sup>e</sup> siècle après J.-C., l'introduction de l'annone militaire par Septime Sévère<sup>63</sup> et ses prélèvements en nature participèrent probablement à dérégler l'économie locale, de même que l'augmentation des impôts en argent. Il est possible que les choses aient été encore aggravées par une baisse du nombre de contribuables consécutive à l'impact de la peste antonine. Une des marques les plus évidentes de ces tensions économiques est peut-être à chercher dans les nombreuses plaintes de communautés rurales phrygiennes concernant les exactions des soldats qui paraissent se multiplier à cette époque. Le premier document utilisable a été retrouvé dans l'ouest de la Pentapole, au lieu-dit Kilter, peut-être situé sur le territoire d'Otrous ; il est datable de la période 187-191 après J.-C.<sup>64</sup>. Il s'agit d'une *subscriptio* du gouverneur T. Flavius Sulpicianus qui indique que des domaines privés ont fait l'objet des ravages de la soldatesque, pour partie constituée d'éléments de la *Cohors I Raetorum equitata* d'Euménéia<sup>65</sup> et pour l'autre de membres de la *statio* d'Apamée. Datable de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du III<sup>e</sup> après J.-C. en raison de la mention de deux ou trois coempereurs, le deuxième élément de preuve est une réponse impériale à la plainte de paysans de Kibyra victimes des malversations et des brutalités d'un *tabularius* appartenant à une unité inconnue et de ses complices, peut-être eux-mêmes des militaires<sup>66</sup>, chargés d'aider le procureur financier de Hiérapolis dans la levée de la capitation et du fruit du *tributum soli*<sup>67</sup>. Le troisième document concerne des domaines impériaux situés à l'ouest de Sébasté<sup>68</sup> ; il se situe entre le 15 juillet et le 14 août 205. Il s'agit d'un rescrit de Septime

63. Sur l'annone militaire, voir D. VAN BERCHEM, « L'annone militaire dans l'Empire romain au III<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* 10, 1937, p. 117-202.

64. T. HAUKEN, *Petition and Response...*, p. 188-202 (*SEG XLVIII*, 1514) ; *MAMA XI*, 134.

65. La violence des membres de la garnison d'Euménéia peut éventuellement être confirmée par une inscription extrêmement fragmentaire retrouvée dans le village de Yassihöyük, au sud-ouest d'Işıklı, datée avec précautions par Th Drew-Bear de la fin du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> siècle après J.-C., qui mentionne des *στρατιω* [τῶν]. La reconstitution proposée par l'éditeur (TH. DREW-BEAR, *Nouvelles inscriptions de Phrygie*, Zutphen 1978, p. 16, n° 8) reste cependant très aléatoire.

66. N. P. MILNER, *An Epigraphical Survey in the Kibyra-Olbasa Region, conducted by A. S. Hall*, Londres 1998 : n° 112 (*SEG XLVIII*, 1583) ; G. SOURIS, R. HAENSCH, « Abuse of Power by Members of the Roman Administration and the Imperial Reaction » dans R. HAENSCH éd., *Selbstdarstellung und Kommunikation. Die Veröffentlichung staatlicher Urkunden auf Stein und Bronze in der römischen Welt. Internationales Kolloquium an der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik in München*, Munich 2009, p. 349-365 ; *AE*, 2009, 1458).

67. É. GUERBER, *Les cités grecques dans l'Empire romain : les privilèges et les titres des cités de l'Orient hellénophone d'Octave Auguste à Dioclétien*, Rennes 2009, p. 306.

68. W. TABBERNEE, « Portals of the Montanist New Jerusalem : The Discovery of Pepouza and Tymion », *JECS* 11, 1, 2003, p. 87-94, ici p. 87-89 ; T. HAUKEN, C. TANRIVER, K. AKBIYIKOĞLU, « A New Inscription from Phrygia. A Rescript of Septimius Severus and Caracalla to the coloni of the Imperial Estate at Tymion », *EA* 36,

Sévère et de Caracalla en réponse à une requête des *coloni* de Tymion et de de Simoen(?) ; ceux-ci se plaignaient d'exactions illégales ayant eu lieu chez eux. Le dernier est en réalité un corpus<sup>69</sup> constitué par la réunion d'un rescrit impérial de Caracalla délivré entre le 30 juillet et le 11 octobre 213 après J.-C.<sup>70</sup> et de six extraits de lettres envoyées par divers magistrats et fonctionnaires dont dépendait la communauté de Takina, près du lac de Yarışlı. Celle-ci avait été l'objet de réquisitions indues de chariots et de bœufs<sup>71</sup> effectuées par les soldats en raison de la venue prochaine du proconsul, probablement pour tenir les assises à Apamée<sup>72</sup>. Les habitants envoyèrent une délégation à l'empereur pour lui demander du secours<sup>73</sup>.

Les autorités répondaient favorablement aux requêtes des ruraux, en tout cas si l'on en croit les documents qui ont traversé les siècles. Il est vrai qu'elles avaient tout intérêt à ce que l'agriculture fonctionne bien, afin que les rentrées fiscales soient bonnes. Les Antonins, pour Kilter, et les Sévères, pour Takina, s'inscrivirent dans cette démarche de protection. Le rôle joué par Caracalla est particulièrement intéressant pour la dernière nommée. Loin de l'image détestable qu'en a donnée Dion Cassius<sup>74</sup>, l'empereur sut mener une politique d'équilibre entre soldats et paysans : il fit tout pour limiter les abus de la soldatesque au détriment des agriculteurs, tout en rappelant à ceux-ci leurs obligations, obligations qu'il tenta de maintenir à un niveau supportable afin que la bonne marche de l'économie ne soit pas remise en cause<sup>75</sup>.

Cela étant, les troupiers eux-mêmes n'étaient pas des privilégiés sur le plan économique. Il n'y a pas de document permettant d'estimer, pour le Haut-Empire, la perte de pouvoir d'achat des troupes romaines installées en Phrygie. À titre indicatif, il est néanmoins possible de faire une comparaison avec un calcul effectué par R. Duncan-Jones<sup>76</sup> à partir de deux papyrus datant de 299 et 300 après J.-C. et concernant l'armée d'Égypte. D'après lui, la paie des légionnaires

2003, p. 33-43 (P. LAMPE, W. TABBERNEE, « Das Reskript von Septimius Severus und Caracalla an die Kolonen der kaiserlichen Domäne von Tymion und Simoe », *EA* 37, 2004, p. 169-178 ; *AE*, 2004, 1690).

69. S. ŞAHİN, D. H. FRENCH, « Ein Dokument aus Takina », *EA* 10, 1987, p. 133-142 (*SEG XXXVII*, 1186 ; *AE*, 1989, 721 ; G. MARASCO « L'inscription de Takina et la politique sociale de Caracalla », *Mnemosyne* 47, 1994, p. 497-511 ; *SEG XLIV*, 1112, LI, 1812, LVII, 1429) ; T. HAUKEN, *Petition and Response...*, p. 217-243 (M. F. PETRACCIA LUCERNONI, *Gli stationarii in età imperiale*, Rome 2001, p. 68, n° 54 ; M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Maioniana », *Anatolia Antiqua* 9, 2001, p. 135-146, ici p. 141, n. 23) ; S. DESTEPHEN « La frontière orientale de la province d'Asie : le dossier de Takina », *EA* 40, 2007, p. 147-173, ici p. 159-168.

70. Pour la datation, voir S. DESTEPHEN, « La frontière orientale... », p. 164.

71. G. MARASCO, « L'inscription de Takina... », p. 502, pense que ces malversations avaient eu lieu au moment où les paysans avaient le plus besoin de ces animaux pour les travaux agricoles.

72. Il est possible également que la présence sur place de militaires ait été plus importante que d'ordinaire en raison des opérations orientales menées par Caracalla.

73. P. HERRMANN, *Hilferufe aus römischen Provinzen : ein Aspekt der Krise des römischen Reiches im 3. Jhdt.*, Hamburg 1990, p. 11-12 et 49-50.

74. Voir F. MILLAR, « The Date of the Constitutio Antoniniana », *JEA* 48, 1962, p. 124-131, ici p. 124-126 ; *Id.*, *A Study of Cassius Dio*, Oxford 1964, p. 151-160 ; E. ESPINOSA-RUIZ, *Debate Agrippa-Mecenas en Dion Cassio. Respuesta senatorial a la crisis del Imperio Romano en época severiana*, Madrid 1982, p. 221-232.

75. Voir G. MARASCO, « L'inscription de Takina... », p. 503-504.

76. R. DUNCAN-JONES, « Pay and Numbers in Diocletian's Army » dans R. DUNCAN-JONES, *Structure and scale in the Roman economy*, Cambridge-New York 1990, p. 105-118.

aurait été multipliée par six depuis le règne de Domitien mais, dans le même temps, le coût de la vie l'aurait été par soixante-sept ! Même si ce dernier chiffre ne peut être appliqué tel quel aux troupes stationnées dans l'espace phrygien, en particulier parce qu'il n'est pas question dans cet article des désordres monétaires résultant de l'anarchie militaire, on comprendra plus aisément la tendance bien établie de la troupe à la « reprise individuelle ».

## II – LES POSTES DE DÉPENSES

Sans être très riches, les militaires soldés, comme les colons et les vétérans, jouissaient d'une certaine aisance. Comment employaient-ils leur argent et comment celui-ci agissait-il sur l'économie locale ?

### 1 – LES PLAISIRS IMMÉDIATS

Il est fort probable qu'une grande partie passa dans la satisfaction de plaisirs immédiats, à savoir la boisson et les femmes, même si les militaires n'étaient pas toujours les dépravés que certains moralistes dépeignaient. On peut supposer que, comme partout ailleurs, des paysans devaient venir vendre à l'entrée des baraquements quelques produits pour améliorer l'ordinaire, accompagnés de cabaretiers et de proxénètes<sup>77</sup>. D'autres achats pouvaient être plus raisonnés, comme celui d'huile d'olive dans une région qui, pour l'essentiel, n'en produisait pas, de vêtements, d'armes ou de céramiques de luxe. Les recherches effectuées dans l'espace phrygien n'ont pas été très fructueuses. Néanmoins, à İkiztepe, à l'ouest de Téménouthyrae, la fouille d'un tumulus a permis l'exhumation de pièces d'orfèvrerie iraniennes<sup>78</sup>, dont un brûleur à encens typique des modèles achéménides, posé sur un trépied, avec un couvercle conique possédant des ouvertures en forme de pointes de flèches. Cet objet est probablement beaucoup trop onéreux pour avoir appartenu à un simple soldat. Mais il faut reconnaître qu'on ne peut garantir l'appartenance ethnique de son propriétaire, qui pourrait d'ailleurs tout aussi bien être un gros propriétaire ou un membre éminent de l'administration qu'un officier.

Les résultats des prospections effectuées dans le cimetière militaire de Deve Hüyük<sup>79</sup>, dans le sud-est de l'Anatolie, aux confins du désert syrien, permettent d'étudier, en dépit du fait que le site ait été pillé, les achats effectués par des soldats au service du Grand Roi entre 480 et 380 avant J.-C. Dans les tombes ont été retrouvés des céramiques d'origine caspienne, des lampes anthropomorphes de style grossier, un rhyton zoomorphe, de la vaisselle attique de bonne qualité, de la faïence égyptienne, des yeux « oudjat », des figurines de cavaliers en terre cuite, des phiales et des bols de bronze perses, quelques pièces de monnaies, des armes

---

77. À moins que, comme à Dura, les prostituées, qui étaient à cet endroit des esclaves, aient dépendu directement de la gestion de l'armée (N. POLLARD, *Soldiers, Cities, & Civilians...*, p. 188).

78. M. J. MELLINK, « Archeology in Asia Minor », *AJA* 71, 1967, p. 155-174, ici p. 172 et planche 59 ; I. ÖZGEN, J. ÖZTÜRK, *The Lydian Treasure, Heritage recovered*, Istanbul 1996.

79. P. R. S. MOOREY, *Cemeteries of the First Millennium B.C. at Deve Hüyük, Near Carchemish, Salvaged by T. E. Lawrence and C. L. Woolley in 1913*, Oxford 1980.



(épées, haches à double tranchant, morceaux de carquois, pointes de flèches et de lances) et des éléments de harnachement de cheval. Autrement dit, tout un ensemble révélant les origines diverses et les goûts variés de ces soldats venus de tout l'Empire, et peut-être d'au-delà, pour servir le pouvoir achéménide. Reste à savoir si une même découverte effectuée en Phrygie fournirait des résultats semblables. On peut simplement en émettre l'hypothèse, en rappelant une fois encore l'importance stratégique moindre de celle-ci dans le cadre du royaume achéménide.

Il est possible de comparer ces dépenses avec celles effectuées par les garnisons romaines du désert oriental d'Égypte, telles qu'elles ont été examinées par H. Cuvigny dans son étude des *ostraca* trouvées dans cette zone<sup>80</sup>. La correspondance des militaires traduit des achats très divers, parfois étonnants. On peut citer ainsi ce qui fut peut-être une pièce de moulin qui avait dû se briser, des chaussettes de laine tricotées ou bien encore de la nourriture, en l'occurrence ce qui devait être une espèce de radis<sup>81</sup>. Certes, on est ici dans le cadre de demandes très prosaïques, mais qui traduisent parfaitement le vécu de ces troupiers, loin des objets de luxe ou des armes de qualité qui ont été mentionnées ci-dessus. Un autre point de comparaison peut être établi avec les marins égyptiens de la flotte impériale, connus par un certain nombre de papyrus du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. Un texte rédigé en latin à la demande de Claudius Terentianus est un véritable inventaire à la Prévert des achats demandés par ce soldat à son père : il y est question d'un manteau, d'une tunique, d'un sayon, de braies, d'un glaive, d'une hache, d'un grappin, de deux lances<sup>82</sup>. En contrepartie, profitant de sa solde, il fit d'abord parvenir à sa famille deux amphores d'olive<sup>83</sup>. Par la suite, il expédia aux siens deux manteaux, deux capes, deux serviettes de lin, deux sacs, un lit (!) en bois, un panier avec douze coupes à boire, deux phiales quinaires deux rouleaux de papyrus avec de l'encre, cinq calames et vingt pains. Il pria son père de lui faire parvenir en retour des chaussures montantes de cuir, des brodequins de feutre et une hache<sup>84</sup>. Il est intéressant de constater au passage que l'équipement donné par l'État était insuffisant et probablement de mauvaise qualité, quand il n'était pas volé par les camarades ou les gradés. Les achats pouvaient être plus originaux ; arrivé à Misène, le marin Apion envoya à son père une lettre en grec pour le rassurer sur son sort accompagnée d'un voile de lin sur lequel était peint son portrait<sup>85</sup>. La chose est assez émouvante dans la mesure où, étant donné le risque de mort prématurée par maladie ou accident qui pesait sur cet homme, il s'agissait probablement pour ses parents d'un dernier témoignage de son existence.

---

80. H. CUVIGNY, *Ostraca de Krokodilô : la correspondance militaire et sa circulation*, O.Krok. 1-151, Le Caire 2005.

81. *Ibid.*, p. 44 (pour le moulin), 49 et 637 (pour les chaussettes), 126-127 (pour les « radis »).

82. P. Mich., VIII, 467 (traduction M. REDDÉ, *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Rome 1986, p. 685-687).

83. *Ibid.*

84. P. Mich., VIII, 468.

85. BGU, 423 (traduction M. REDDÉ, *op. cit.*, p. 687).

## 2 – HONORER LES DIEUX ET PRÉPARER SON TOMBEAU

Un autre poste de dépenses, beaucoup plus coûteux celui-ci, était lié à tout ce qui pouvait concerner la réalisation et la gravure de monuments dédicatoires et funéraires. Les soldats et les vétérans avaient l'habitude de remercier les divinités envers qui ils se sentaient redevables de leur chance lors des combats ou de leur retour au pays. Les dédicaces aux dieux pouvaient être individuelles ou collectives, ainsi qu'en témoignent deux exemples apaméens : la première<sup>86</sup>, probablement adressée à Silvanus, fut gravée au cours du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. à la demande d'Aurelius Zoticus et d'Aurelius Bello, de la *III<sup>e</sup> Flavia*, pour leur centurion Iulius Licinus ; la seconde<sup>87</sup> le fut par les hommes stationnés dans le *castellum* d'Aulutrene à Jupiter *Optimus Maximus* et à Junon Reine pour le salut de la maison impériale. La cotisation de plusieurs personnes dotées d'un niveau de vie supérieur à celui du paysan phrygien de base permettait l'érection de monuments échappant au tout-venant. On pouvait faire appel à un ou plusieurs tailleurs de pierre et à un graveur de qualité. La dédicace en lettres régulières à Silvanus figurait ainsi sur un autel décoré en bas d'une moulure en saillie<sup>88</sup> ; celle à Jupiter et à Junon, également bien gravée, était inscrite sur un autre autel<sup>89</sup>. Il est malheureusement impossible de dire combien pouvait coûter ce type de monument. Au plan individuel, on connaît la dédicace commandée à Dorylée, au III<sup>e</sup> siècle après J.-C., par le vétéran du prétoire Aurelius Aristonikos : il y remercie un grand dieu local, Zeus *Patrikos Sungénikos Biadèrianos*, de l'avoir ramené sain et sauf dans sa patrie. Les dépenses édilitaires des officiers supérieurs étaient d'un niveau bien plus considérable. Ainsi, à Antioche de Phrygie-Pisidie, l'ancien tribun Caius Iulius Asper Pansinanus fit réaliser et décorer avec des lettres de bronze une architrave de 23 mètres de long placée sur une des portes de la ville pour célébrer la venue d'Hadrien<sup>90</sup>. Il convient toutefois de signaler que la plus grande partie de cet argent ne devait pas provenir du traitement qu'il avait pu recevoir au cours de sa carrière. Il est très plausible qu'une fraction importante de la somme investie résultait de l'exploitation des biens-fonds en sa possession en tant que probable rentier du sol.

86. M. CHRISTOL, Th. DREW-BEAR, *Un castellum romain...*, p. 46-48, n° 7 (*AE*, 1987, 942 et 1993, 1520).

87. M. CHRISTOL, Th. DREW-BEAR, *Un castellum romain...*, p. 34-42 (*AE*, 1987, 941, avec une erreur, le document étant attribué à la Galatie) ; M. P. SPEIDEL, « Roman Troops at Aulutrene. Observations on two Inscriptions », *EA* 10, 1987, p. 97-100, ici p. 97 = *Id.*, *Roman Army Studies*, II, Stuttgart 1992, p. 192 (*AE*, 1988, 1030, qui nomme le primipile *Noni(i)*, mauvaise lecture également chez C. CASTILLO, « *Primipilares* (1978-1992) » dans Y. BOHEC éd., *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire, Actes du Congrès de Lyon (15-18 septembre 1994)*, Paris 1995, p. 211-220, ici p. 217, qui le nomme *Monius*) ; M. CHRISTOL, Th. DREW-BEAR, « Inscriptions militaires d'Aulutrene... », p. 69-72 et 74-79. Voir P. FAURE, *L'aigle et le cep. Les centurions légionnaires dans l'Empire des Sévères*, Bordeaux-Paris 2013, p. 628-630.

88. M. CHRISTOL, Th. DREW-BEAR, *Un castellum romain...*, p. 46-48, n° 7.

89. *Ibid.*, p. 34-42.

90. D. M. ROBINSON, « A Preliminary Report on the Excavations at Pisidian Antioch and at Sizma », *AJA* 28, 1924, p. 435-444, ici p. 443 (*Id.*, « Roman Sculptures from Colonia Caesarea (Pisidian Antioch) », *ABull* 9/1, 1926 et non pas 1927 comme il est mentionné par erreur dans *AE*, 2002, p. 4-69, ici p. 45 ; M. A. BYRNE, « The Date of the City Gate of Antioch » dans Th. DREW-BEAR *et al.* éd., *Actes du Ier Congrès international sur Antioche de Pisidie*, Lyon-Paris 2002, p. 193-200 ; *AE*, 2002, 1460 a, 2006, 1494 et 2007, 1473). Voir H. BRU, Ü. DEMIRER, « Dionysisme, culte impérial et vie civique à Antioche de Pisidie » (Première partie), *REA* 108, 2006, p. 581-611.

L'art funéraire est tout à fait révélateur à la fois de l'importance que les soldats et les vétérans attachaient à leur lieu de repos et des sommes importantes qu'ils étaient prêts à lui consacrer. L'influence culturelle des seigneurs perses installés en Phrygie apparaît dans la richesse de la décoration du fameux tumulus de Tatarlı, dont la relation au monde des guerriers ne saurait être mise en doute, avec la présence d'archers à cheval, de conducteurs de chars de guerre, de batailles contre les Scythes et de danses armées<sup>91</sup>. Les analyses les plus récentes penchent pour en attribuer la propriété à un noble local, servant certainement comme officier. Non seulement le creusement du monument et l'établissement de sa couverture durent nécessiter l'appel à une main-d'œuvre nombreuse, éventuellement dans le cadre de corvées, mais la décoration des poutres et des murs n'a pu s'envisager sans le recours à des artistes forains, peintres et décorateurs, qu'il fallut payer en nature mais certainement aussi en espèces selon un ratio difficilement appréciable. Au total, toutes ces journées de travail, quelle que soit la manière dont elles furent rétribuées, supposent de la part du commanditaire la possession d'un capital de départ très important, probablement composé pour l'essentiel des fruits retirés de l'exploitation de grandes propriétés agricoles. Un autre exemple de ce type de monuments solidement reliés à la présence militaire perse et à l'influence qu'elle pouvait avoir sur les élites locales est à chercher sur le territoire de Peltai<sup>92</sup>, plus précisément le long de la route reliant cette cité à Apamée-Kélainai. Il s'agit d'un ensemble complexe constitué de deux tumuli situés sur un éperon rocheux surplombant une gravure rupestre positionnée à quelques mètres de hauteur au-dessus de la chaussée. Cette décoration, bien qu'abîmée, montre deux cavaliers flanquant un chariot tiré par un seul cheval. Ici aussi, l'investissement de départ fut certainement très important, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Un des postes budgétaires les plus coûteux fut probablement celui lié à la nécessité de recourir à un ou plusieurs sculpteurs en charge du bas-relief.

À une échelle plus modeste, aux époques hellénistique et romaine, les hommes désireux de se préparer un monument funéraire devaient s'adresser à des spécialistes de la taille et de la gravure. Parfois, on s'en remettait en plus à un poète local pour versifier une épitaphe de belle facture. Ce fut le cas pour le chef de mercenaires apaméen d'origine galate Brikkon,

91. H. T. UÇANKUŞ, « Afyon'un Tatalı Kasabasında Bulunan phryg Tümlüsü Kazısı », *Türk Tarih Kongresi* 8, 1979, p. 305-334 ; *Id.*, « Afyon'un Tatalı Kasabasında Bulunan phryg Tümlüsü Kazısı », *Arkeoloji ve Sanat Dergisi* 106, 2002, p. 23-51 ; L. SUMMERER, « From Tatarlı to Munich : The Recovery of a Painted Wooden Tomb Chamber in Phrygia », *Abstract, International Conference, Ancient Greece and Ancient Iran : Cross-Cultural Encounters, Athènes, 11-14 November, 2006* ; *Id.*, « From Tatarlı to Munich : The Recovery of a Painted Wooden Tomb Chamber in Phrygia » dans I. DELEMEN *et al.* édés., *The Achaemenid impact on local populations and cultures in Anatolia (sixth-fourth centuries B.C.)*, Istanbul 2007, p. 131-158 ; *Id.*, « Picturing Persian Victory : The Painted Battle Scene on the Munich Wood » dans A. IVANTCHIK, V. LICHELİ édés., *Achaemenid Culture and Local Traditions in Anatolia, Southern Caucasus and Iran : New Discoveries*, Leyde 2007, p. 3-30 ; *Id.*, *Tatarlı. Renklerin Dönüşü*, Istanbul 2010 ; A. von KIENLIN, L. SUMMERER, *Tatarlı : Renklerin Dönüşü - The Return of Colours - Rückkehr der Farben*, Istanbul 2010 ; E. R. M. DUSINBERRE, *Empire, Authority and Autonomy in Achaemenid Anatolia*, Cambridge 2013, p. 178-179.

92. J. CHAMONARD, « Bas-relief rupestre de Sondurlu », *BCH* 17, 1893, p. 39-51 ; N. FIRATLI, « Uşak-Selçuker kazısı ve çevre araştırmaları 1966-1970 », *TAD* 19, 1970, p. 109-160, ici p. 121-122 ; P. THONEMANN, *The Maeander Valley...*, p. 149.

fils d'Ateuristos, tué près de Maronnée lors d'un conflit mal déterminé<sup>93</sup> ou pour Anthios, fils adoptif d'un tribun d'Antioche de Phrygie-Pisidie<sup>94</sup>. Si l'on étudie les sépultures érigées à la demande des seuls vétérans, là en tout cas où les éditeurs ont donné assez d'informations les concernant<sup>95</sup>, on obtient le tableau suivant, particulièrement révélateur des sacrifices que ceux-ci étaient prêts à consentir pour que se conserve leur mémoire et de la qualité des monuments obtenus.

Nom du vétéran, cité d'appartenance et datation <sup>96</sup>	Description du document
Titus Cissonius, fils de Sergius / Antioche de Phrygie-Pisidie / époque augustéenne <sup>97</sup>	bloc avec texte gravé entre deux enseignes légionnaires. Dimensions : 86 x 75 x 45 cm.
Marcus Ceius / Antioche de Phrygie-Pisidie / I <sup>er</sup> siècle après J.-C. <sup>98</sup>	colonne entièrement conservée, cannelée dans sa partie haute ; au lit supérieur, mortaise avec canal de coulée de chaque côté. Dimensions : 210 (dont cannelures 58) x 37 (diamètre bas) à 31,5 cm (diamètre haut).

93. A. VAVRITSAS, « Arkaiotêtes kai Mnèméia Thrakhé (en grec) », *AD* 20, II, 3, 1965, p. 483-484 et planche 611 ; G. DAUX, « Chroniques des fouilles et découvertes archéologiques en Grèce en 1967 », *BCH* 92, 1968, p. 711-1135, ici p. 924 (C. B. WELLES, « Gallic Mercenaries in the Chremonidean War », *Klio* 52, 1970, p. 477-490, ici p. 482 ; *BE*, 1971, 415 ; Y. GRANDJEAN, « Notes sur une épigramme de Maronnée », *BCH* 95, 1971, p. 283-294 ; W. ORTH, *Königlicher Machtanspruch und städtische Freiheit : Untersuchungen zu den politischen Beziehungen zwischen den ersten Seleukidenherrschern (Seleukos I., Antiochos I., Antiochos II.) und den Städten des westlichen Kleinasien*, Munich 1977, p. 141).

94. W. M. CALDER, « Colonia Caesareia Antiocheia », *JRS* 2, 1912, p. 78-109, ici p. 90, n° 10 (W. M. RAMSAY, « Colonia Caesarea (Pisidian Antioch) in the Augustan Age », *JRS* 6, 1916, p. 83-134, ici p. 133) ; W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*. Band I, *Grab-Epigramme*, Berlin 1955, 1023 ; A.-M. VÉRILHAC, *Παῖδες ἄωτοι, Poésie funéraire*, Athènes 1978-1982, t. 1, n° 166 ; R. MERKELBACH, J. STAUBER, *Steinepigramme aus dem griechischen Osten*, Band. III, *Der « Ferne Osten » und das Landesinnere bis zum Tauros*, Munich-Leipzig 2001, p. 409, n° 16/61/09.

95. Les monuments qui n'ont pas été retenus le furent en raison de l'insuffisance ou de l'absence totale de description par les premiers éditeurs. Il convient de rappeler que les voyageurs qui découvrirent ces précieux témoignages, de même que les savants qui les réunirent en corpus à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, ne s'intéressaient la plupart du temps qu'aux textes inscrits et peu, voire pas du tout, à leurs supports. Il conviendrait donc, de façon urgente et dans la mesure où ces monuments n'ont pas disparu, d'en refaire une édition selon les critères scientifiques actuels.

96. Les noms ont été classés de façon chronologique, puis alphabétique en fonction du gentilice.

97. J. R. S. STERRETT, *The Wolfe Expedition to Asia Minor : During the Summer of 1885*, Boston 1888, p. 275, n° 391 (*CIL* III, 6826) ; M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Vétérans et soldats légionnaires à Antioche de Pisidie » dans G. PACI éd., *Epigrafia Romana in Area Adriatica. Actes de la IXe rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain*, Pise 1998, p. 303-332, ici p. 307-309, n° 1 (*AE*, 1998, 1386).

98. M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Vétérans et soldats légionnaires... », p. 323-325, n° 8 (*AE*, 1998, 1387).

Titus Cissonius, fils de Quintus / Antioche de Phrygie-Pisidie / I <sup>er</sup> siècle après J.-C. <sup>99</sup>	bloc brisé en haut, à gauche et à droite, restes de moulure en bas. Matériau : calcaire. Dimensions : 37,5 x 39 x 40 cm.
Marcus Tiberius / Antioche de Phrygie-Pisidie / I <sup>er</sup> siècle après J.-C. <sup>100</sup>	« bloc (. . .) carré avec un panneau mouluré en retrait et décalé vers le bas, dans lequel se trouve l'inscription. (. . .) Sur la face supérieure se trouvent des trous de fixation à droite et à gauche, ce qui montre que cette pierre faisait partie d'un monument funéraire. » Matériau : calcaire. Dimensions : 69 x 71 x 32 cm.
Quintus Vibius Aquila / Antioche de Phrygie-Pisidie / I <sup>er</sup> siècle après J.-C. <sup>101</sup>	bloc brisé de tous côtés avec en son centre la figuration en relief d'une porte à quatre panneaux dans un cadre mouluré surmonté d'un fronton triangulaire. Heurtoir dans le panneau supérieur gauche et serrure dans le panneau supérieur droit, inscription de part et d'autre de la porte. Matériau : calcaire blanc. Dimensions : 90 x 125 x ? cm.
Lucius Pomponius Niger / Antioche de Phrygie-Pisidie / fin du I <sup>er</sup> siècle avant J.-C. <sup>102</sup>	bloc rectangulaire avec pédiment à acrotères aux deux extrémités et au sommet. Dans l'espace triangulaire ainsi défini, au sommet un <i>scutum</i> de forme oblongue avec une épée placée derrière, en bas à gauche une corbeille et de l'autre côté une <i>capsa</i> avec un trou de serrure et une courroie. Dimensions : 46 x 76 x 67 cm.

99. W. J. HAMILTON, *Researches in Asia Minor, Pontus, and Armenia*, 2 vol., Londres 1842, p. 438, n° 183 ; G. HENZEN, *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio ad illustrandam Romanae antiquitatis disciplina accomodata*, III, Zürich 1856, n° 6674 ; Ph. LE BAS, W. H. WADDINGTON, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure fait par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 et 1844*. III, Part. 5, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, Paris 1870, n° 1823 (*CIL* III, 293 = 6825 ; *EphEp* 5, 1884, n° 1341 ; *ILS*, 2238 ; F. BÜCHELER, E. LOMMATZSCH, *Carmina latina epigraphica*, Leipzig 1930, n° 243 ; H. GEIST, *Römische Grabinschriften. Gesammelt in Deutsche übertragen von Hieronymus Geist, betreut von Gerhard Pfohl*, Munich 1969, p. 169, n° 453 ; H. WALDMANN, « Neue Inschriften aus Pisidien », *ZPE* 44, 1981, p. 95-102, ici p. 98 (très fautif) ; P. A. HOLDER, « A Veteran of Legio V Gallica », *ZPE* 47, 1982, p. 148 ; *AE*, 1989, 726 et 1998, 1386) ; M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Vétérans et soldats légionnaires... », p. 318-321, n° 6 (P. CUGUSI, M. T. SBLENDORIO CUGUSI, « Carmina latina epigraphica delle province greco-orientale », *Epigraphica* 73, 2011, p. 161-245, n° 15).

100. O. F. VON RICHTER, *Wallfahrten im Morgenlande aus seinen Tagebüchern und Briefen dargestellt von J. P. G. Evers*, Berlin 1822, p. 569, n° 29 ; *CIL* III, 294 et 6828 (P. A. HOLDER, « A Veteran of Legio V Gallica... », p. 148) ; M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Vétérans et soldats légionnaires... », p. 316-318, n° 5 (pour la citation dans le tableau) (*AE*, 1998, 1386).

101. M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Vétérans et soldats légionnaires... », p. 325-329, n° 9 (*AE*, 1998, 1388).

102. W. M. RAMSAY, « Colonia Caesarea... », p. 90-93 (*AE*, 1920, 75 et 1924, 138 ; W. M. RAMSAY, *The Social Basis of Roman Power in Asia Minor*, Aberdeen 1941, p. 61-62, n° 3 ; P. A. HOLDER, « A Veteran of Legio V Gallica... », p. 148) ; M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Vétérans et soldats légionnaires... », p. 313-316, n° 4. La présence de cette stèle-porte et de celle de Quintus Vibius Aquila ont permis à H. BRU, *la Phrygie Parorée...*, p. 151, de proposer une date légèrement plus tardive que celle attribuable aux autres monuments de vétérans installés par Auguste à Antioche : il aurait en effet fallu quelques années à ces hommes ou à leurs familles pour adopter des coutumes funéraires locales.

Publius et Caius Carbo / Antioche de Phrygie-Pisidie / I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> siècle après J.-C. <sup>103</sup>	bloc rectangulaire ; les inscriptions sont placées chacune sous un buste figurant le défunt en relief. Dimensions : 64 x 95 x ? cm.
Marcus Seius Démagoras / Euménéia / I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> siècle après J.-C. ? <sup>104</sup>	autel avec corniche au sommet et piédestal à la base, surmonté d'un fronton avec une couronne et une <i>tabula</i> à l'intérieur de laquelle est gravée l'inscription. Matériau : marbre blanc. Dimensions : 136 x 52 x 54 cm.
Aurelius Magnus / Hiéropolis / début du II <sup>e</sup> siècle après J.-C. <sup>105</sup>	sarcophage. Dimensions : non renseignées.
Aelius Antiochianus / Kibyra / II <sup>e</sup> siècle après J.-C. <sup>106</sup>	grand bloc rectangulaire avec des vestiges de statue. Matériau : calcaire. Dimensions : 169,5 x 63 x 68,5 cm.
Patroklès / Eukarpia / fin du II <sup>e</sup> siècle après J.-C. <sup>107</sup>	<i>bomos</i> . Dimensions : 84 x 36 (en haut), 28 (au milieu), 38 (en bas) x 28 cm.
Gaius Iulius [...]us / Acmonéia / règne d'Hadrien - III <sup>e</sup> siècle après J.-C. <sup>108</sup>	trois dalles appartenant à une stèle-porte retaillée à l'époque byzantine et décorées de couronnes. Dimensions : 120 x 72 x 34 cm.

103. M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Vétérans et soldats légionnaires... », p. 321-323, n° 7 (*AE*, 1998, 1386).

104. W. J. HAMILTON, *Researches in Asia Minor...*, n° 352 (*CIG* 3902 i (incomplet) ; J. LEGRAND, PH.-E. CHAMONARD, « Inscriptions de Phrygie », *BCH* 17, 1893, p. 241-293, ici p. 242 (incomplet) ; W. M. RAMSAY, *The Cities and Bishoprics, being an Essay of the Local History of Phrygia from the Earliest Times to the Turkish Conquest*, II, *West and West-Central Phrygia*, Oxford 1897, p. 381, n° 213 ; *IGRR* IV, 738 ; *MAMA* IV, 341) ; T. RITTI, F. GUZZI, E. MIRANDA éd., *Museo archeologico di Denizli-Hierapolis...*, p. 272-274, n° 177.

105. D. G. HOGARTH, « The Gerousia of Hierapolis », *Journal of Philology* 19, 1891, p. 69-101, ici p. 92, n° 13 (W. M. RAMSAY, *The Cities and Bishoprics, being an Essay of the Local History of Phrygia from the Earliest Times to the Turkish Conquest*, I, *The Lycos Valley and South Western Phrygia*, Oxford 1895, p. 117, n° 24 ; W. JUDEICH *et al.*, *Altertümer von Hierapolis*, Berlin 1898, p. 152, n° 267 ; *IGRR* IV, 837). Voir M. P. SPEIDEL, « Legionaries from Asia Minor », *ANRW* II, 7, 2, 1980, p. 730-746, ici p. 732-733, n° 9 et 741 = *Id.*, *Roman Army Studies*, I, Amsterdam 1984, p. 48-49, n° 9 et 58.

106. R. HEBERDEY, E. KALINKA, *Bericht über zwei Reisen im südwestlichen Kleinasien, ausgeführt im Auftrage der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Vienne 1896, p. 6, n° 17 (*CIL* III, 13665 ; *AE*, 1899, 169 ; *IGRR* IV, 920) ; R. A. KEARSLEY, T. V. EVANS, *Greeks and Romans in Imperial Asia, Mixed Language Inscriptions and Linguistic Evidence for Cultural Interaction until the End of AD III* (*IK*, 59), Bonn 2001, p. 68-69, n° 95 ; TH. CORSTEN, *Die Inschriften von Kibyra...*, p. 135-137, n° 106 (*AE*, 2003, 1707). Voir M. P. SPEIDEL, « Legionaries from Asia Minor... », p. 732-733, n° 7 = *Id.*, *Roman Army Studies...*, p. 48-49, n° 7.

107. W. M. CALDER, « A Hellenistic survival at Eucarpia », *AS* 6, 1956, p. 49-51, ici p. 49, n° 1 (*SEG* XV, 810 ; *BE*, 1958, 467) ; *MAMA* XI, 45.

108. *MAMA* VI, 283. Voir TH. DREW-BEAR, *Nouvelles inscriptions de Phrygie...*, p. 86 sq. ; M. P. SPEIDEL, « Legionaries from Asia Minor... », p. 730-746, ici p. 732-733, n° 6 et 738 ; M. WÄLKENS, *Die Kleinasiatischen Türsteine : typologische und epigraphische Untersuchungen der kleinasiatischen Grabreliefs mit Scheintür*, Mayence 1986, p. 176, n° 442.

Aurelius Dionysios / Euménia / 236 après J.-C. <sup>109</sup>	autel funéraire surmonté d'une pomme de pin elle-même positionnée au-dessus « d'un tore décoré de feuilles reliées par un sarment [...] L'inscription sur la face 1 se trouve au-dessus d'une couronne en relief (brisée en bas) qui entoure un objet endommagé ; à droite sur la face 2 est la partie supérieure d'un bas-relief représentant un personnage debout, la tête défigurée, avec un bras (brisé depuis le coude) écarté du corps ; le côté opposé (face 3), le plus usé, porte sur la moulure, et juste au-dessous, l'inscription la plus intéressante ; sur la face arrière est un relief qui montre un bouclier rond avec deux lances parallèles par derrière. » Matériau : bloc de pierre. Dimensions : H. 110 cm ; l. (en haut) 62 cm, (au milieu) 46 cm ; ép. (en haut) 65 cm ; lettres 1,9 cm.
Aurelius Azéios / Hiéropolis / III <sup>e</sup> siècle après J.-C. <sup>110</sup>	sarcophage. Dimensions : 35 x 20 cm.
Marcus Aurelius Iulianus Longus / Hiéropolis / III <sup>e</sup> siècle après J.-C. ? <sup>111</sup>	sarcophage. Dimensions : 40 x 20 cm.
Gaius Sentius Priscus / Kibyra / époque impériale romaine <sup>112</sup>	colonne avec guirlande. Matériau : marbre ou calcaire. Dimensions : 108 x 167 cm.
anonyme / Aizanoi / époque impériale romaine <sup>113</sup>	stèle avec un aigle et des serpents au fronton.
anonyme / Apamée / époque impériale romaine <sup>114</sup>	bloc avec « inscription gravée au-dessus d'une ligne marquant la fin du champ central et sans doute la moulure inférieure du bloc. Une palme à cinq branches conclut l'inscription. (...) ». Dimensions : 52 x 62 x 30 cm.

109. P. PARIS, « Inscriptions d'Euménia », *BCH* 8, 1884, p. 233-254, ici p. 252-254, n° 21 ; W. M. RAMSAY, *The Cities and Bishoprics*, II..., p. 382, n° 218 (*IGRR* IV, 730) ; *SEG* XXVIII, 1081 ; TH. DREW-BEAR, *Nouvelles inscriptions de Phrygie...*, p. 84-87, n° 20 (pour la citation dans le tableau).

110. W. JUDEICH *et al.*, *Altertümer von Hierapolis...*, p. 112, n° 125 (*IGRR* IV, 833).

111. D. G. HOGARTH, « The Gerousia of Hierapolis... », p. 83, n° 4 (W. JUDEICH *et al.*, *Altertümer von Hierapolis...*, p. 98, n° 73 ; *IGRR* IV, 836).

112. V. BÉRARD, « Inscriptions d'Asie Mineure (2) », *BCH* 16, 1892, p. 417-446, ici p. 439-440, n° 86 ; N. P. MILNER, *An Epigraphical Survey in the Kibyra-Olbasa Region...*, p. 34, n° 82 (*SEG* XLVIII, 1672) ; TH. CORSTEN, *Die Inschriften von Kibyra...*, p. 276-277, n° 325.

113. PH. LE BAS, W. H. WADDINGTON, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure...*, p. 235, n° 839 (*CIG* 3846 z 72 ; *IGRR* IV, 589).

114. G. LABARRE, M. ÖZSAIT, N. ÖZSAIT, İ. GÜCEREN, « D'Askania à Aulutrene. Nouvelles inscriptions et monuments de Pisidie », *Anatolia Antiqua* 19, 2011, p. 113-147, ici p. 138, n° 6 (pour la citation dans le tableau) (*AE*, 2011, 1336).

La plupart de ces dix-huit monuments sont de taille importante. Deux d'entre eux (peut-être trois) sont en marbre : même si les carrières de Dokiméion ne se trouvaient pas à une distance considérable, le prix d'achat n'avait rien à voir avec celui d'un simple bloc de calcaire. Il a fallu faire appel à chaque fois à des tailleurs de pierre et/ou à des sculpteurs qui n'ont malheureusement pas laissé de mentions de leurs noms. Il semble que ces vétérans aient parfois choisi de suivre des modes locales en matière de monuments funéraires : à Hiérapolis par exemple, ce sont les petits sarcophages destinés à recevoir les cendres du défunt et de ses proches qui paraissent l'emporter alors qu'à Euménéia, la tendance semble avoir penché vers des autels funéraires. Les vétérans d'Antioche privilégiaient, eux, la stèle-porte que l'on rencontre aussi à Acmonéia. Il est difficile de savoir si ce choix était lié à une imitation de modèles déjà répandus sur place dans le reste de la population ou bien s'il était spécifique aux vétérans. Concernant la stèle-porte<sup>115</sup>, M. Christol et Th. Drew-Bear estiment que cette dernière fut importée en Phrygie par les vétérans romains depuis « les régions rurales de l'Italie centrale ou septentrionale »<sup>116</sup>. À l'inverse, M. Waelkens pensait qu'il s'agissait là d'un type de tombe purement anatolien<sup>117</sup>. Les travaux de T. Lochman ont contribué à rassembler la plupart de ces monuments<sup>118</sup>. Dans une contribution récente<sup>119</sup>, U. Kelp a supposé que ces stèles-portes relevaient de ce qu'elle nomme *an invented tradition*<sup>120</sup>, dans la mesure où si les monuments sont très difficiles à dater, il semble néanmoins que leur floraison corresponde au II<sup>e</sup> siècle après J.-C. Ils comportaient pour beaucoup des figures de la vie quotidienne, s'attachant au genre, à la profession, au statut du défunt<sup>121</sup>. Peut-être d'origine italienne, en tout cas adoptées par les élites locales puis par le reste de la population, surtout en Phrygie centrale, mais beaucoup moins fréquemment dans les grandes vallées, ces stèles-portes auraient paradoxalement servi aux Phrygiens à se réapproprier leur identité nationale et leurs héros fondateurs, et auraient donc servi de moyen d'intégration.

Outre les sarcophages et les stèles-portes, les monuments funéraires se déclinaient en d'autres types (sans compter ceux que leur état de conservation ne permet pas de définir) : colonnes, *bomoi* ou stèles par exemple. Beaucoup d'entre eux étaient décorés de gravures qui pouvaient représenter des objets personnels chers aux défunts, ce qui est traditionnel. D'autres étaient plus particuliers et révèlent un milieu d'anciens soldats, avec des enseignes

115. En ce qui concerne ce type de monument autour d'Aizanoi, voir *MAMA IX*, p. XLIV-LIII.

116. M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Vétérans et soldats légionnaires... », p. 325-326, avec références n. 60.

117. M. WAELKENS, *Die Kleinasiatischen Türsteine...* Voir déjà *contra* TH. DREW-BEAR, « Review of Waelkens 1986 », *Gnomon* 63, 1991 : 424-428.

118. T. LOCHMAN, *Studien zu kaiserzeitlichen Grab- und Votivereliefs aus Phrygien*, Bâle 2003.

119. U. KELP, « Grave Monuments and local identities in Roman Phrygia » dans P. THONEMANN éd., *Roman Phrygia. Culture and History*, Cambridge 2013, p. 70-94.

120. *Id.*, « Das phänomen der Türfassaden in phrygien. Zu lokalen Identitäten anhand einiger Grabtypen römischer Zeit » dans E. SCHWERTHEIM, E. Winter éd., *Neue Funde und Forschungen in Phrygien*, Bonn 2008, p. 69-91.

121. Sur les ateliers phrygiens, en particulier ceux de la vallée supérieure du Tembris, voir *MAMA X*, p. XXVIII-XXXII.



légionnaires entourant l'inscription, une épée et un *scutum*, ou des lances de part et d'autre d'un bouclier. En certains cas, le ou les propriétaires de la tombe n'hésitaient pas à se faire représenter sous forme de bustes. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas particulièrement avenants : ils sont plats, avec des mains et des têtes larges. Les objets du quotidien sont parfois si grossièrement représentés qu'il est très difficile de dire ce qu'ils sont. Rien de comparable à ce que l'on rencontre dans les grands centres d'Asie Mineure. Pourtant, la situation matérielle de ces vétérans leur avait permis d'atteindre, sur le plan de l'épigraphie funéraire, un niveau qui n'aurait jamais été le leur s'ils étaient restés de simples civils. Comme le notent très justement M. Christol et Th. Drew-Bear à propos de ceux d'Antioche, s'ils étaient demeurés chez eux, « ces gens n'auraient pas eu droit de présence dans l'épigraphie lapidaire. Mais contraints par le dénuement de s'engager dans le service militaire, ils étaient mieux lotis en Anatolie, où ils devenaient des personnages assez importants pour nous laisser des traces »<sup>122</sup>.

Cette nécessité de traiter au mieux les défunts, même dans l'urgence, sans trop regarder les sommes allouées, transparait dans l'épithaphe que le centurion Valerius, fils de Iulianus, de la *VII Claudia*, fit graver pour son épouse subitement décédée à Apamée. Cet officier n'hésita pas à racheter un tombeau tombé en déshérence et dont le fisc romain s'était emparé de façon tout à fait légale<sup>123</sup>. Mêmes dépenses pour la famille du soldat Aurelius Eirénaios, un spécialiste de la chasse aux brigands, qui finit par trouver la mort loin de sa cité, et à qui ses proches élevèrent un cénotaphe à Kératapa<sup>124</sup>. Il n'en demeure pas moins frustrant qu'à l'imitation de ce qui a été mentionné plus haut pour les dédicaces, il soit impossible de connaître le coût final de ces divers monuments car aucun de ces vétérans n'a fait mentionner, comme c'était l'habitude en Italie, le montant des travaux. Il est simplement possible de faire une comparaison avec le tombeau élevé à la mémoire du décurion antiochien Statius Anicius, probablement sous le règne d'Auguste<sup>125</sup>. Le défunt avait prévu une somme de 400 deniers, à laquelle son affranchi ajouta 400 autres. Si l'on considère le niveau annuel de la solde d'un légionnaire à cette époque, soit 225 deniers, ou bien encore le fait que la consommation de céréales annuelle d'un

122. M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, « Vétérans et soldats légionnaires... », p. 332.

123. F. V. J. ARUNDELL, *A Visit to the Seven Churches of Asia*, Londres 1828, pl. 15 (CIG III, 3965 ; CIL III, 367) ; *EphEp* 2, 1875, 1044 (CIL III, 7056 ; W. M. RAMSAY, *The Cities and Bishoprics*, II..., p. 474, n° 329 ; *Id.*, *The Social Basis of Roman Power...*, p. 163, n° 159) ; MAMA VI, 191 ; TH. CORSTEN, TH. DREW-BEAR, « Sur deux inscriptions d'Eumeneia et d'Apameia en Phrygie », *EA* 20, 1992, p. 135-142, ici p. 141-142 (*AE*, 1993, 1518 b).

124. A. H. SMITH, « Notes on a Tour in Asia Minor », *JHS* 8, 1887, p. 216-267, ici p. 266, n° 57 (W. M. RAMSAY, *The Cities and Bishoprics*, I..., p. 328, n° 133 ; *SEG* VI, 274 ; J. ZINGERLE, « Epigraphische Splitter », *JÖAI* 21-22, 1922-1924, p. 252 ; *IGRR* IV, 886 ; E. SCHWYZER, *Dialectorum Graecarum exempla epigraphica potiora*, Leipzig 1923, p. 388, n° 6, 1). Voir L. ROBERT, *Études anatoliennes. Recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Paris 1937, p. 96-97 ; L. et J. ROBERT, *Hellenica X, recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, Paris 1955, p. 176 ; L. ROBERT, *Villes d'Asie Mineure, études de géographie ancienne*, Paris 1962<sup>2</sup>, p. 323, n. 1 ; M. SARTRE, *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.-C. - 235 après J.-C.)*, Paris 1991, p. 289-290 ; C. WOLFF, *Les brigands en Orient...*, p. 118.

125. C. HOET-VAN CAUWENBERGHE, « Statius Anicius, décurion d'Antioche » dans TH. DREW-BEAR *et al.* éd., *Actes du I<sup>er</sup> Congrès international sur Antioche de Pisidie...*, p. 153-167.

adulte était de 60 *modii*, soit 135 sesterces ou 33,75 deniers<sup>126</sup>, la somme engagée était très importante. Il est possible d'affirmer que le coût final des monuments funéraires commandés par ce groupe de vétérans n'atteignait pas ce montant, mais on ne peut guère aller au-delà en termes de précision. Ces sommes n'étaient cependant pas « pétrifiées », comme on pourrait le croire ; en fait, elles créaient de l'emploi pour plusieurs professions, carriers, tailleurs de pierre, maçons, sculpteurs ou simples manœuvres.

À côté de cette implication individuelle des soldats dans l'économie, il ne faut pas oublier les achats effectués par des unités entières. Il a été rappelé que les mercenaires, à l'époque hellénistique, avaient accès à des marchés où les prix étaient inférieurs à ceux pratiqués entre civils. Il est possible que ce type de lieu d'achat ait existé à l'époque romaine grâce à la mise sur le marché de produits venant des propriétés impériales d'Épictète ou de Kibyratide par exemple, comme cela était le cas en Syrie autour de Dura<sup>127</sup>. De façon plus globale, il est fort probable que l'unité installée à Euménéia avait l'habitude d'acquérir sur place des quantités importantes de vêtements, de chaussures, d'armes et de nourriture, d'autant plus après 218 après J.-C. quand cette dernière devint gratuite pour les hommes de troupe<sup>128</sup>. Ici encore, les achats étaient payés en monnaie.

### III – DES CONCURRENTS POUR LES PRODUCTEURS LOCAUX ?

Là où des soldats ou des vétérans avaient reçu un lot de terre qu'ils exploitaient en faire-valoir direct ou avec l'aide de travailleurs agricoles, ils entraient bien évidemment dans le système de production et d'échange. C'était le cas des colons installés par le pouvoir achéménide, mais aussi de certains membres des *katoikiai* et des nouvelles *poleis* fondées à l'époque hellénistique. Il n'est pas impossible non plus que certains mercenaires aient acheté un lot de terre qu'ils cultivaient entre deux campagnes. Quant aux vétérans de l'armée romaine, beaucoup parmi eux, quel que soit leur lieu d'installation, devaient se retrouver à la tête d'une petite exploitation dont les surplus étaient mis sur le marché. À côté de produits purement agricoles, il convient de rappeler que certaines de ces modestes unités de production fabriquaient également des tissus<sup>129</sup> et des céramiques de médiocre qualité, pour une part vendus. Tout cela relève d'une activité économique effectuée une fois le temps de service achevé. Mais qu'en était-il justement au cours de celui-ci ? Autrement dit, en quoi les soldats interféraient-ils directement dans l'activité économique en tant que producteurs ?

---

126. *Ibid.*, p. 157-159. Comme base de calcul de la consommation annuelle, l'auteure s'est appuyée sur les mesures prises par le gouverneur de Galatie L. Antistius Rusticus pour stabiliser les prix des céréales et empêcher la spéculation lors de la famine de 92-93 après J.-C. Les 800 deniers dépensés pour cette tombe auraient pu nourrir un individu pendant près de 24 ans !

127. A. PERKINS, *Excavations at Dura Europos / Final Report V, Part 1, The Parchments and Papyri*, New Haven 1959, p. 229-234, n° 64 (R. O. FINK, *Roman military records on papyrus*, Londres 1971, n° 91). Voir N. POLLARD, *Soldiers, Cities, & Civilians...*, p. 184.

128. Dion Cassius LXXVIII, 34, 3.

129. On pensera ici aux laines de la vallée du Lykos.

## 1 – LA CONSTRUCTION

En premier lieu, les militaires pouvaient être impliqués dans les activités de construction. Après tout, un *phourion* comme celui de Seyitömer, à 26 km au nord de Kotiaéion<sup>130</sup>, dont l'édification débuta à l'époque perse, ou bien encore des fortifications comme celle de Saribaba, au-dessus d'Euménéia<sup>131</sup>, ou celle de 1 500 m de long ceinturant Apamée<sup>132</sup>, n'ont pu être improvisées. Cependant, il est très peu probable que les hommes au service du Grand Roi ou des monarques hellénistiques aient pu être concernés par leur édification. Question de mentalité, certes, mais aussi présence d'une main-d'œuvre phrygienne abondante. Après tout, les constructions de briques n'exigeaient pas un savoir-faire technique exceptionnel. Quant aux enceintes de pierre, c'était tout le contraire : la taille et la mise en place des blocs ne pouvaient être le fait que d'ouvriers qualifiés, dirigés par des maîtres d'œuvre<sup>133</sup>. Dans l'armée romaine, les choses étaient envisagées tout à fait autrement. Les activités édilitaires étaient vues par les officiers comme un moyen d'exercer les hommes et de les rendre plus forts et plus endurants. Il n'existe pas pour la Phrygie d'exemples identiques à ceux de l'Afrique où l'armée s'était par exemple occupée de la construction de l'aqueduc de Saldæ, que les civils désespéraient de parvenir à bâtir<sup>134</sup>, sans parler de l'édification de la cité de Timgad<sup>135</sup>, ou bien encore de l'implication des hommes de la *III Scythica* dans les aménagements de Zeugma<sup>136</sup>. Toutefois, les casernements phrygiens furent, eux, construits par les soldats, chaque unité ayant à sa disposition un certain nombre de spécialistes des travaux publics pour diriger le travail.

---

130. N. AYDIN, « Seyitömer Höyük Kurtarma Kazısı 1989 » dans *I. Müze Kurtarma Kazıları Semineri, Ankara, Turkey, May 19-20 1990*, Ankara 1991, p. 191-204 ; A. TOPBAŞ, « Kütahya Seyitömer Höyüğü 1990 Yılı Kurtarma Kazısı » dans *II. Müze Kurtarma Kazıları Semineri, Ankara, Turkey, April 29-30 1991*, Ankara 1992, p. 11-34 ; *Id.*, « Seyitömer Höyüğü 1991 Yılı Kurtarma Kazısı » dans *III. Müze Kurtarma Kazıları Semineri, Efes, Turkey, April 27-30 1992*, Ankara 1993, p. 1-30 ; *Id.*, « Seyitömer Höyüğü 1992 Yılı Kurtarma Kazısı » dans *IV. Müze Kurtarma Kazıları Semineri, Marmaris, Turkey, April 26-29 1993*, Ankara 1994, p. 297-310 ; A. İLASLI, « Seyitömer Höyüğü 1993 Yılı Kurtarma Kazısı » dans *VI. Müze Kurtarma Kazıları Semineri, Didim, Turkey, April 24-26 1995*, Ankara 1996, p. 1-20.

131. B. SÖĞÜT, C. ŞİMŞEK, « Eumeneia » dans *Dünden Bugüne. Çivril Sempozyumu : Bildiriler (Eylül 2001)*, Ankara 2002, p. 301-331, ici p. 308-312 ; P. THONEMANN, *The Maeander Valley...*, p. 145-146.

132. Voir A. IVANTCHIK, A. VON KIENLIN, L. SUMMERER, « Recherches à Kélaïnai - Apamée Kibotos en 2008-2009. Rapport préliminaire », *Anatolia Antiqua* 18, 1, 2012, p. 109-140.

133. À propos des enceintes de pierre d'Asie Mineure, voir J.-P. ADAM, *L'architecture militaire grecque*, Paris 1982, p. 229-244.

134. *CIL* VIII, 2728 = 18122.

135. J. LASSUS, *Visite à Timgad*, Alger 1969.

136. J. WAGNER, *Seleukeia am Euphrat, Zeugma*, Wiesbaden 1976, p. 136-143 ; D. L. KENNEDY, *The Twin Towns of Zeugma on Euphrates : Rescue Work and Historical Studies*, Portsmouth 1998, p. 133-135.

Ainsi fut-il de la caserne d'Euménéia, au sud-ouest du site d'Ak Göz<sup>137</sup>, dans laquelle stationnaient les auxiliaires. D'après P. Thonemann<sup>138</sup>, son édification eut lieu au plus tôt sous le règne de Vespasien, peut-être en relation avec les aménagements routiers que l'empereur favorisa en Asie, ou bien encore en raison de troubles que connaissait à ce moment-là la région, puisque Laodicée et Hiérapolis frappèrent des monnaies en l'honneur du proconsul T. Clodius Eprius Marcellus et d'*Homonoia*<sup>139</sup>. Vers 196 après J.-C., la caserne souffrit des effets d'un tremblement de terre<sup>140</sup> et fut rebâtie par les hommes de la cohorte *I Raetorum*, sous les ordres du procureur Vitellianus. C'est pour célébrer l'achèvement des travaux que les hommes firent graver une dédicace à Septime Sévère. Un autre exemple est celui du *castellum* d'Aulutrene, sur le territoire d'Apamée. Le fortin n'avait pas la taille du casernement d'Euménéia, bien que les ruines qui demeurent visibles dans le village turc actuel d'Elderne ne permettent pas de dire quoi que ce soit sur la forme du bâtiment. Même si les spécialistes ne sont pas d'accord quant à la date de construction, hésitant entre les principats d'Hadrien et de Septime Sévère<sup>141</sup>, il est absolument indéniable que des soldats de la *III Flavia* y produisirent des tuiles légèrement arrondies, de couleur brun clair, portant des lettres en relief de 2,5 cm dans un cartouche en creux<sup>142</sup>. Y. Le Bohec<sup>143</sup> considère qu'on a affaire ici à certaines des marques les plus précoces trouvées en Orient, ce qui irait plutôt dans le sens d'une construction d'époque antonine.

En dépit de sa petite taille, le *castellum* possédait sa propre *fabrica* pour produire les tuiles ; il est tout à fait envisageable qu'une autre de ces unités de fabrication de briques ou d'armes ait existé à Euménéia, sans oublier les céramiques dont on sait par exemple que l'armée de Bretagne en produisait en grande quantité<sup>144</sup>. Une découverte archéologique permettrait certainement d'illustrer ce point, bien que la différenciation entre production civile, locale ou importée, et production militaire soit difficile *a priori*. Comme les unités qui occupèrent cette caserne furent toujours en partie ou totalement montées, rien n'empêche non plus de penser que des terres lui avaient été rattachées afin d'y faire paître les montures ou d'y récolter du fourrage<sup>145</sup>.

---

137. M. BALLANCE, « Survey of Roman and Byzantine Remains... », p. 189 ; T. HAUKEN, *Petition and Response...*, p. 194-195.

138. P. THONEMANN, *The Maeander Valley...*, p. 152-155.

139. *RPC* 2, 1271 et 1301.

140. *MAMA* IV, 328 ; M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, *Un castellum romain...*, p. 59, n. 217 (*Id.*, « Inscriptions militaires d'Aulutrene et d'Apamée de Phrygie... », p. 64 ; T. RITTI, F. GUIZZI, E. MIRANDA éd., *Museo archeologico di Denizli-Hierapolis...*, p. 82-84, n° 21).

141. M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, *Un castellum romain...*, p. 58-59. P. THONEMANN, *The Maeander Valley...*, p. 133 penche pour le principat d'Hadrien.

142. M. CHRISTOL, TH. DREW-BEAR, *Un castellum romain...*, p. 75-76.

143. Y. LE BOHEC, « Les estampilles de l'armée romaine sur briques et sur tuiles », *Epigraphica* LIV, 1992, p. 43-62.

144. N. POLLARD, *Soldiers, Cities, & Civilians...*, p. 188.

145. Sur les terres relevant de forteresses, voir Tacite, *Annales*, XIII, 54, 2-3.

Les *stationes* de Phrygie<sup>146</sup> n'ont pas fait l'objet d'un examen archéologique important comme cela a pu être le cas pour celles des provinces occidentales<sup>147</sup>. La chose est fort regrettable, dans la mesure où il est impossible de donner des informations sur leur aspect architectural, de même qu'on ne peut dire en quoi les soldats furent impliqués dans leur construction, même si on peut avancer l'idée que les traditions de l'armée romaine allaient plutôt dans ce sens. Néanmoins, l'intervention d'entreprises civiles locales ne peut être totalement exclue, avec les mêmes effets sur l'emploi que ceux évoqués ci-dessus.

## 2 – LES TRAVAUX ROUTIERS

Le second secteur d'activité économique qui concernait directement les soldats est celui de l'entretien des voies de communication. La construction et l'amélioration du réseau routier avaient certes pour objectif de faciliter les mouvements de troupes, mais tous les acteurs de la vie économique y trouvaient leur compte, car ils pouvaient circuler sur des itinéraires sûrs et bien conçus.

À l'époque achéménide, la charge du tracé et de l'entretien des importantes routes qui traversaient l'Empire incombait aux satrapes<sup>148</sup>, qui pouvaient requérir des corvées de paysans en temps de paix<sup>149</sup>. Elles étaient bordées d'entrepôts dans lesquels les troupes en marche se ravitaillaient<sup>150</sup>. En temps de guerre, c'était vers les militaires que les autorités se tournaient. L'armée perse possédait un corps de pionniers, déjà signalé par Hérodote<sup>151</sup>. Un siècle plus tard, un passage de Xénophon<sup>152</sup> précise comment étaient équipés ces spécialistes : il s'agissait de fantassins légers, archers, frondeurs et acontistes, point trop embarrassés par un lourd équipement, entre lesquels étaient répartis haches, pioches et pelles, qui leur permettaient de faire face à toutes les situations. Ils pouvaient dégager la végétation, briser un sol trop dur et tasser la terre pour construire une voie carrossable.

Au temps de la conquête macédonienne et à l'époque hellénistique, l'implication de la troupe dans la construction et l'entretien des routes se maintint. Ainsi Alexandre envoya-t-il, alors qu'il voulait se rendre au plus vite de Phasélis à Pergè, une troupe de fantassins légers thraces ouvrir un chemin à une partie de l'armée à travers les montagnes<sup>153</sup>. Il est probable qu'à la suite de l'établissement en Asie Mineure des royaumes séleucide et attalide, ce furent les représentants locaux de ceux-ci, satrapes et stratèges, qui furent chargés de l'entretien et

146. Sur les *stationes* de Phrygie, M. ROUX, « La présence militaire romaine en Phrygie... ».

147. Voir à ce propos J. FRANCE, J. NELIS-CLÉMENT éd., *La statio. Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'empire romain*, Bordeaux 2014.

148. Sur ce problème, voir P. BRIANT, *Histoire de l'Empire perse...*, p. 373-374.

149. Élien, *La personnalité des animaux*, XV, 26 ; Diodore de Sicile XVIII, 32, 2. A. KUHR, *The Persian Empire : A Corpus of Sources from the Achaemenid Period*, Londres 2007, p. 710, 746-747.

150. Voir H. KLINKOTT, *Der Satrap. Ein achaimenedischer Amsträger und seine Handlungsspielräume*, Francfort 2005, p. 397-398 et 748-749.

151. Hérodote VII, 131.

152. Xénophon, *Cyropédie*, VI, 2, 36.

153. Arrien, *Histoire d'Alexandre*, I, 26, 1 ; Plutarque, *Vie d'Alexandre*, XVII, 8.

du développement du réseau de communication. Faute de documents précis, on peut supposer qu'ils s'en remettaient durant les périodes de paix à la corvée pesant sur les paysans phrygiens et qu'en période de guerre ils se tournaient vers des corps spécialisés faisant partie de l'armée.

L'implication des soldats romains dans les opérations de construction et d'entretien de routes à travers tout l'Empire n'est plus à démontrer. Pour ce qui est de la Phrygie, il est légitime de penser qu'on les vit agir dès la période républicaine, obéissant en cela aux ordres des gouverneurs. À l'époque impériale, leur activité est prouvée par le texte d'une borne milliaire datant au plus tard du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. et trouvée sur le territoire d'Euménéia<sup>154</sup>. Des soldats provenant d'une *vexillatio* de la *XII Fulminata* avaient participé à ces travaux de voirie. P. Thonemann<sup>155</sup> a rappelé combien il est peu usuel que figurent sur ce type de monument ni le nom de l'Empereur ni celui du gouverneur. De plus, il s'agit là du seul exemple connu d'une intervention directe d'une unité militaire dans ce type de travaux pour la province d'Asie. D'après lui, cet aspect exceptionnel est dû au caractère stratégique particulier de cet itinéraire reliant la « capitale » administrative d'Apamée au centre militaire d'Euménéia. Les soldats eux-mêmes profitaient comme consommateurs de l'existence de ce réseau routier dans la mesure où celui-ci facilitait l'importation en Phrygie de produits de qualité et de denrées alimentaires venant par exemple de la côte égéenne ou de Syrie.

## CONCLUSION

Aux termes de cette étude, on ne peut que regretter, faute d'éléments locaux ayant survécu en nombre suffisant, d'avoir dû se tourner bien souvent vers des exemples extérieurs à la région. La mise en parallèle laisse supposer qu'en Phrygie, comme en Égypte ou en Syrie, se mit en place une véritable interaction entre la présence des armées et la vie économique locale, l'impact des soldats et des vétérans comme producteurs et consommateurs ayant dû être important. Certes, seul le salaire des soldats romains peut être reconstitué sans trop de risques d'erreurs, en tout cas pour les hommes de troupe. Si on le compare à celui des mercenaires au service du Grand Roi ou des royaumes hellénistiques, ce qui en fit la supériorité ne fut pas tant son montant brut que la régularité avec laquelle il était versé, qui plus est durant toute l'année, et pas seulement pour la saison des combats. Même si les augmentations successives et les divers *donativa* ne parvenaient pas à rattraper l'inflation, il n'empêche que les soldats de Rome disposaient d'un pouvoir d'achat plus élevé que celui de leurs prédécesseurs au service achéménide ou à celui des monarques séleucides et attalides, ce qui dut certainement avoir un impact économique sur la région plus important.

---

154. TH. DREW-BEAR, « Studies in Greco-Roman Phrygia », *HSPh* 79, 1975, p. 356-357 (*Id.*, « Local Cults in Graeco-Roman Phrygia », *GRBS* 17, 1976, p. 247-268, ici p. 260, n° 47 ; TH. DREW-BEAR, W. ECK, « Kaiser-, Militär- und Steinbruchinschriften aus Phrygien », *Chiron* 6, 1976, p. 289-318, ici p. 294-296, n° 5, pl. 39 ; *AE*, 1976, 658). Voir D. H. FRENCH, *Roman Roads and Milestones of Asia Minor*, 2, 1, Oxford 1988, p. 362 ; P. THONEMANN, *The Maeander Valley...*, p. 151 ; D. H. FRENCH, *Roman Roads and Milestones of Asia Minor*, 3, 5, Ankara 2014, p. 130.

155. P. THONEMANN, *The Maeander Valley...*, p. 151

Si ces militaires dépensaient certes une partie de leurs revenus, tout ne passait pas dans la boisson et les femmes. Ils achetaient également des produits de consommation courante, armes et vêtements, et, en ce qui concerne les époques achéménide et romaine, certains d'entre eux dépensaient des sommes très importantes dans des dédicaces et surtout dans des monuments funéraires. Dans des systèmes économiques où la consommation était relativement faible et où le secteur de la construction pesait d'un poids considérable, il y a ici matière à réflexion : ces soldats étaient indéniablement les vecteurs d'une accélération de la production locale, et encore ne peut-on envisager, en raison de la disparition d'un nombre considérable de monuments, que la partie émergée de l'iceberg. Cette dynamisation fut aussi la cause d'une accélération de la monétarisation de l'espace phrygien, parce que les mercenaires au service du Grand Roi ou des monarques hellénistiques, de même que les troupes romaines, étaient payés pour l'essentiel en monnaie. Mais elle eut également des conséquences importantes puisqu'une partie de ces pièces fut dépensée sur place. Comme leur pouvoir d'achat était trop important pour un usage quotidien en raison de l'utilisation de l'or et de l'argent, les autorités locales, au moins à l'époque romaine et probablement à l'instigation du pouvoir impérial, se mirent à frapper du bronze. Sa faible valeur lui permit de toucher tous les secteurs économiques et d'être utilisé par l'ensemble de la population. Le point noir de tout cela fut que la nécessité de se procurer du métal aboutit à des hausses d'impôts et à la « déthésaurisation » forcée des richesses conservées sous forme brute, dans les temples par exemple.

En sens inverse, les militaires devenaient aussi des producteurs lorsqu'ils construisaient leurs propres lieux de casernement et participaient à la réfection du réseau routier. Le problème est de mesurer l'impact de tout cela au niveau de l'économie phrygienne dans son ensemble ; il convient, en se remémorant tous les obstacles méthodologique et scientifiques que nous avons signalés, de rester très prudent et de se contenter d'affirmer qu'il y eut un *trickle down effect* lié à la présence militaire mais que celui-ci fut beaucoup plus important autour des garnisons, des divers types de colonies militaires et des postes de police installés dans la campagne qu'ailleurs. Ce type de modèle de développement phrygien, beaucoup plus complexe qu'on pouvait le supposer il y a encore quelques décennies, est probablement applicable à la plupart des zones situées à l'intérieur du royaume achéménide, des États hellénistiques et de l'Empire romain, à l'écart des grands fronts.